

Economie :

Les produits & de la mer & dérivés en Méditerranée

// p.05

Invité :

M. SENTISSI
Président
de la FENIP

// p.17

Dossier :

L'eau et
l'agriculture
+ Spécial
Plan Maroc Vert

// p.21





L'eau à la mesure de votre entreprise

INDUSTRIE AGRO-ALIMENTAIRE



DÉCANTATION - CLARIFICATION
FILTRATION - MICROFILTRATION
ULTRAFILTRATION - NANOFILTRATION
OSMOSE INVERSE
ÉLECTRODÉIONISATION
ADOUCCISSEMENT - DÉCARBONATATION
DÉMINÉRALISATION - POTABILISATION
NEUTRALISATION - DÉCHLORATION
OXYDATION - DÉSINFECTION
STÉRILISATION - ULTRA VIOLETS
OZONE



BWT FRANCE - PERMO

Tél. : + 33 1 49 22 45 51 - Fax : + 33 1 49 22 45 30

e-mail : permo.depot@bwt.fr - www.permo.fr



permo
BEST WATER TECHNOLOGIES

© Permo 2011

SOMMAIRE

ECONOMIE : PRODUITS DE LA MER & DÉRIVÉS

- 5. Mobilisation pour une pêche durable en Méditerranée
- 8. Une pêche plus sélective et une meilleure gestion des stocks
- 11. La coopération transméditerranéenne
- 15. Focus sur Le Secteur de la Pêche Maritime au Maroc

L' INVITÉ DU MOIS

- 17. Interview de M. HASSAN SENTISSI - Président de la FENIP Maroc

DOSSIER DU MOIS : EAU ET AGRICULTURE EN MÉDITERRANÉE

- 21. La dégradation des terres et de l'eau dans les pays méditerranéens
- 24. Plan Vert : La nouvelle stratégie agricole du Maroc
- 33. Plan Maroc Vert : Quels résultats un an après ?

NEWS ENTREPRISES

- 35. Algérie - Entrée en production d'une vingtaine de fermes aquacoles
- 36. Tunisie - DIMA, bientôt sur le marché
- 37. France - Laïta, la nouvelle entreprise coopérative
- 38. Italie - Parmalat annonce l'achat d'activités laitières de National Foods

FORMATION

- 39. CFPMB : Centre de Formation aux Produits de la Mer

OU SE RENCONTRENT-ILS ?

- 41. ITECH'MER 2009 : rendez-vous international de la filière mer
- 42. SIAMAP'Tunisie 2009 : Salon international de l'Agriculture, du Machinisme agricole et de la Pêche

TRANSACTION

- 43. « Maroc export plus », un nouveau plan pour la promotion des exportations
- 44. La logistique, enjeu vital pour les exportations industrielles en Tunisie

INNOVATION

- 45. Des crevettes calées en toute sécurité
Le thon John West est toujours aussi savoureux mais n'a plus besoin d'être égoutté !
- 46. Le leader français du dé de saumon fumé crée avec Ishida la première ligne de conditionnement automatisée
- 47. Projet Pastaleg : des pâtes aux légumineuses

BIEN-ÊTRE

- 48. Algues : vive les légumes de mer !
- 49. Isio ActiStérol : la sauce salade anti-cholestérol

5



17



21



46



Siège social :

27, place d'Aguesseau
34000 Montpellier
info@agroligne.com

Editeur :

TNS Communication

Directeur de la publication :

Elias Cherif

Coordination internationale :

Emmanuel Cau

Information-Promotion :

Emmanuel Cau

Information-Rédaction :

E. Cau, Y. Cuenot, Farah B

Montage-Maquette :

Yohann Cuenot

Agroligne Europe :

Contact : Emmanuel Cau
Tél. : 33 4 67 65 03 39
Fax. : 33 4 67 65 22 12
27, place d'Aguesseau
34000 Montpellier
e-mail : info@agroligne.com

Agroligne Algérie :

Contact : Farah B
Tél. / Fax. : 213 21 21 02 32
4, impasse de Biarritz
Pin Maritimes, Mohammadia
16130 Alger
e-mail : info@agroligne.com

Agroligne Maroc :

Contact : E. Anguy, I. Zoubir
Km 110, Boulevard Chefchaouni
Lotissement ZAKIA Immeuble Zakia
Ain - Sebaa - Casablanca
Tél. : 00 212 22 66 13 11
Fax : 00 212 22 66 12 73
e-mail : info@agroligne.com

Agroligne Tunisie :

Contact : Tarek Mamy
e-mail : info@agroligne.com

Agroligne Canada :

Contact : Ida Jader
Tél. : 00 1 514 577 92 55
e-mail : info@agroligne.com

Abonnement-Promotion-Publicité :

Tarif abonnement : France 74 euros HT,
(comprenant 6 numéros + prestations
annexes)

ISSN : 0249 - 020 X
Dépot légal : à parution
Commission paritaire n° 0212T79437

Editorial

Une pêche durable en mer méditerranée ?

Du fait de sa configuration géologique et des différents types de pêche (artisanales, côtières et industrielles) qui y sont pratiquées, il est très difficile de pouvoir contrôler les pêcheries en mer méditerranée.

Pourtant la ressource halieutique méditerranéenne souffre depuis de nombreuses années de problèmes de surexploitation et commence à être réellement menacée . Un seul chiffre suffit à appuyer cette thèse : on pêche aujourd'hui 25% de moins qu'il y a 20 ans. De plus, les stocks de nombreuses espèces (espadon, merlan, merlu, anchois, sardine...) ne cessent de décliner.

Pour combattre cette situation alarmante, la commission européenne a adopté en novembre 2006 des mesures techniques et de gestion adaptées à la réalité de notre région.

De plus, consciente qu'elle ne pouvait pas se passer d'une coopération transméditerranéenne pour la gestion de la ressource halieutique, l'Union Européenne a mis en place via la Commission Générale des Pêches pour la Méditerranée (CGPM) de nouvelles règles de coopération visant à promouvoir et à asseoir sur le long terme, une pêche durable en méditerranée.

Reste aujourd'hui à savoir si tous les pays transméditerranéens joueront le jeu et accepteront de se plier à ces nouvelles règles et ce, parfois aux dépens du développement de leur économie locale ?

Mobilisation pour une pêche durable en Méditerranée

..... En Méditerranée comme ailleurs, la ressource halieutique est menacée. Elle doit donc être protégée et les pêcheries doivent être gérées. Pour cette raison, l'Union européenne s'est dotée en décembre 2006 d'un règlement spécifique pour la gestion durable des ressources halieutiques en Méditerranée. En même temps, de nouvelles règles de coopération transméditerranéenne se mettent en place sous l'égide de la Commission générale des pêches pour la Méditerranée. But de cet ensemble d'actions : garantir la durabilité de la pêche en Méditerranée, tout en tenant compte des spécificités de cette mer.



Depuis les années 1980, la production de la pêche en mers Méditerranée et Noire diminue : elle est passée de 1,950 million de tonnes en 1986 à 1,450 million de tonnes en 2005 (chiffres Eurostat). Abstraction faite de la pêche au thon rouge, on pêche donc aujourd'hui 25 % de moins qu'il y a 20 ans. Cette chute des captures, qui n'est pas due à une réduction de l'activité de pêche elle-même, traduit un déclin inquiétant de certains stocks. La pression est particulièrement forte sur l'espadon, le merlu, le merlan, le rouget, l'ensemble des sparidés (dorades, dentés, pageots, sars...), l'anchois, la sardine, la crevette rose du large et la crevette rouge, espèces que les scientifiques n'hésitent pas à qualifier de « surexploitées », pour ne parler que des stocks qui sont évalués... Quant au thon rouge, le niveau d'exploitation est devenu difficile à évaluer tant la pression de la surpêche illégale a pris des proportions inquiétantes.

Cette situation appelle des mesures de conservation efficaces. Mais celles-ci doivent tenir compte des spécificités de cette mer semi-fermée.

Les spécificités méditerranéennes

On ne gère pas les pêcheries en Méditerranée comme dans l'océan Atlantique. Il serait par exemple difficile d'imposer des quotas de captures dans une mer où on ne cible pas une ou deux espèces en particulier. Exception faite de la pêche au thon, à l'espadon et aux coquillages, les pêcheries en Méditerranée sont dites « multispécifiques ». Entendez par là que le pêcheur ramène lors de chaque sortie un assortiment varié d'espèces qu'il doit ensuite trier.

Ceci s'explique par la configuration géologique de cette mer. La Méditerranée est très profonde – 1 500 m en moyenne, mais avec des fosses dont la plus profonde dépasse les 5 000 m. Les organismes aquatiques, qui n'aiment pas l'obscurité ni la diminution de nourriture caractéristiques des profondeurs, se concentrent sur le plateau continental qui est généralement très étroit, sauf en mer Adriatique, en mer Égée et dans le détroit de Sicile.

Cet environnement particulier ne peut assurer la subsistance de grandes populations d'animaux marins. Il détermine également les types de pêche qui y sont pratiqués : des pêches principalement côtières s'effectuant à bord de petites embarcations de moins de 12 m (80% de la flotte méditerranéenne) lors de courtes sorties qui dépassent rarement 12 heures. Ce caractère majoritairement artisanal se reflète également au niveau social. La pêche méditerranéenne est avant tout une affaire familiale. Le pêcheur est généralement propriétaire de son bateau et de son matériel. Il en fait vivre sa famille, parfois de manière complémentaire à une autre activité.

C'est également dans le cadre familial qu'il a appris son métier, transmis par ses aînés. Imprégnée de traditions séculaires, la pêche en Méditerranée revêt une importance socioculturelle de premier plan pour certaines communautés côtières, particulièrement dans les îles et dans le sud de l'Espagne et de l'Italie. Il ne faut cependant pas minimiser l'impact de cette pêche sur la ressource : elle peut être très performante lorsqu'elle utilise des engins de grandes dimensions.

...des pêches principalement côtières s'effectuant à bord de petites embarcations de moins de 12 m (80% de la flotte méditerranéenne)...



À côté de cette myriade de petits bateaux, il ne faut pas négliger l'importance de la flotte des plus de 12 m, généralement des chalutiers de fond et pélagiques et des senneurs. Ils ciblent souvent les mêmes espèces dans les mêmes zones que les bateaux artisanaux, ce qui crée souvent des conflits d'usage. En plus, il ne faut pas oublier le nombre des pêcheurs de loisir qui, dans certains cas, peuvent être aussi performants que les pêcheurs professionnels.

En raison de cette situation, la ressource méditerranéenne souffre du même problème de surexploitation que celle des autres mers européennes.

Plan d'action

C'est pourquoi, dès 2002, la Commission européenne lançait le débat avec les parties concernées, proposant des mesures telles que l'établissement de zones de protection des pêches, de limitation de l'effort de pêche, d'améliorations techniques, etc. Elle y annonçait également son intention d'agir au niveau international pour que les 27 États côtiers des mers Méditerranée et Noire participent de manière égale à l'effort de gestion et que le poids des mesures de conservation ne repose pas uniquement sur les pêcheurs des 9 États côtiers membres de l'Union européenne (UE).

Confirmée en décembre 2002 lors de l'adoption des grands principes de la réforme de la politique commune de la pêche, cette volonté de changement n'a pas tardé à être traduite en propositions concrètes.

En octobre 2003, après une large consultation du secteur, la Commission proposait un train de mesures techniques modifiant les règles en vigueur depuis 1994 dans les pêcheries méditerranéennes. Cette proposition de règlement a fait l'objet de nombreuses discussions entre la Commission, le Parlement, les États membres et le secteur. Elle a été amendée et finalement adoptée en décembre 2006. En novembre 2003, l'UE organisait à Venise une vaste conférence internationale rassemblant les ministres de la pêche de tous les États pêcheurs en Méditerranée. Au terme de cette conférence, les États renforçaient la Commission générale des pêches pour la Méditerranée (CGPM) dans son rôle de gestion des stocks partagés et de lutte contre la pêche illégale, lui confiant la mission d'élaborer des mesures en matière de conservation et de contrôle.

d'une manière plus structurée, les pêcheurs ont maintenant des représentants « officiels » qui peuvent jouer leur rôle « d'acteurs concernés » dans les travaux des organisations régionales de pêche (CGPM et CICTA) et de l'Union européenne.

Ce sont d'ailleurs les membres européens de Medisamak qui se sont chargés de la mise en place du Conseil consultatif régional de la Méditerranée, destiné à devenir l'interlocuteur institutionnel de la Commission européenne pour toutes les matières touchant la gestion de la ressource de la Méditerranée et de la mer Noire. La mobilisation des milieux concernés est donc importante autour de cette mer dont le potentiel halieutique est en grand danger. C'est dans ce contexte que la Commission a adopté en 2006

En novembre 2003 (...) les États renforçaient la Commission générale des pêches pour la Méditerranée (CGPM) dans son rôle de gestion des stocks partagés et de lutte contre la pêche illégale...



un règlement spécifique dont l'objectif est d'établir un cadre général pour l'exploitation durable de la ressource, en fixant des mesures de plus grande sélectivité, des plans de gestion à long terme et en instaurant un contrôle accru.

Suite à ces décisions, une collaboration transméditerranéenne a commencé à se développer, notamment avec la création de Medisamak, en mai 2004. Cette association regroupe les organisations professionnelles de pêcheurs de 14 pays méditerranéens: les 7 États méditerranéens membres de l'UE, ainsi que la Croatie, l'Albanie, l'Égypte, la Libye, la Tunisie, l'Algérie et le Maroc. La Bulgarie et la Roumanie pourraient également en faire partie. Organisés

Source : Pêche et aquaculture en Europe (N°39)

1 - Commission générale des pêches pour la Méditerranée est l'organisation régionale de pêche compétente pour l'ensemble Méditerranée-mer Noire.

2 - Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique (ICCAT en anglais) est compétente pour la gestion des thons et espadons de la Méditerranée.

Une pêche plus sélective et une meilleure gestion des stocks

..... Des mesures favorisant une exploitation durable des ressources halieutiques en Méditerranée ont été adoptées en novembre 2006, après plus de trois ans de concertation entre toutes les parties prenantes. Ce règlement instaure des mesures techniques et de gestion adaptées à la réalité de la région. Son but est de favoriser une exploitation durable de la ressource et de protéger les espèces et les habitats menacés. Ce règlement introduit également une décentralisation en laissant les États membres prendre des initiatives en matière de gestion.

Le premier axe de ce règlement est celui de l'amélioration de la sélectivité de la pêche. Il s'agit avant tout de protéger les juvéniles. Il est en effet important de laisser les jeunes grossir, d'une part pour qu'ils contribuent davantage à la biomasse de leur espèce et deviennent des captures de plus grande valeur, et d'autre part pour qu'ils deviennent matures et contribuent à la perpétuation des stocks. C'est dans cette perspective qu'une série de mesures techniques ont été adoptées (voir encadré p.10). Excepté pour les chalutiers, les États membres peuvent toutefois accorder des dérogations à l'application de ces mesures, à la condition expresse de recourir à un plan de gestion national qui garantisse, en fin de compte, une amélioration de l'état de la ressource.

La fixation de quotas étant impraticable pour la plupart des stocks, les mesures porteront sur la sélectivité des engins, sur la réduction des rejets et sur la limitation de l'effort de pêche...



du plateau continental qui, rappelons-le, est généralement étroit. C'est pour cette raison qu'à côté des plans de gestion communautaires applicables dans des zones s'étendant au-delà des eaux territoriales, le règlement prévoit la possibilité pour les États membres d'établir des plans de gestion nationaux à l'intérieur de la bande des 12 milles. Grâce à leur portée géographiquement limitée, ces plans nationaux peuvent tenir compte des spécificités locales, particulièrement en ce qui concerne leur impact socio-économique.

Les plans nationaux peuvent être ciblés sur un ou plusieurs stocks. La fixation de quotas étant impraticable pour la plupart des stocks, les mesures porteront sur la sélectivité des engins, sur la réduction des rejets et sur la limitation de l'effort de pêche, par exemple en réduisant le nombre de jours de pêche, en interdisant certains engins trop « performants » ou en fixant des zones et des périodes de fermeture. Si un plan national concerne une zone où

.....Des plans de gestion à long terme

Le deuxième axe est celui de la gestion des stocks. Leurs grands principes sont de limiter la mortalité par pêche, de laisser plus de juvéniles arriver à l'âge mature, de favoriser la reproduction et protéger les premiers mois de développement. Le caractère pluriannuel, donc le long terme, est nécessaire pour en assurer l'efficacité.

Pour la plupart des espèces méditerranéennes, les mesures de gestion doivent cependant se prendre au niveau

des bateaux d'un autre État membre sont actifs, il devra également être soumis à cet État membre et au RAC Méditerranée quand celui-ci sera installé. À l'heure actuelle, aucun État membre n'a encore transmis à la Commission européenne de plan national satisfaisant, respectant les normes requises.

Soucieuse de préserver les activités de pêche dans tous ses États membres, l'Union européenne s'est dotée d'un outil de gestion adapté aux spécificités méditerranéennes.

Community Fisheries Control Agency) sera ici prépondérant. Le nouveau règlement introduit cependant quelques mesures innovantes pour la pêche méditerranéenne.

Afin de faciliter les opérations de contrôle, les bateaux les plus productifs (chalutiers de fond et pélagiques, sennes coulissantes, palangriers pélagiques et dragues hydrauliques) ne peuvent débarquer et commercialiser leurs captures que dans des ports désignés. Autre nouveauté : l'extension de l'utilisation du livre de bord. Celui-ci doit consigner toute prise de plus de 15 kg d'une espèce (50 kg pour les thons, espadons,

anchois, sprats et sardines). Enfin, tout bateau de plus de 15 m autorisé à pêcher en Méditerranée doit dorénavant être répertorié dans le registre de la CGPM.

Il s'agit d'une mesure plébiscitée lors de la Conférence de Venise pour lutter contre la pêche illégale : tout bateau ne figurant pas sur cette liste sera de fait en situation illégale s'il est surpris à pêcher.

L'adoption de ce règlement constitue une étape importante de la mise en oeuvre de la réforme de la politique commune de la pêche. Soucieuse de préserver les activités de pêche dans tous ses États membres, l'Union européenne s'est dotée d'un outil de gestion adapté aux spécificités méditerranéennes.



..... Un contrôle accru

Le troisième axe est celui du contrôle des activités de pêche. Pour que les mesures prévues dans le règlement soient suivies d'effets, il est indispensable de s'assurer qu'elles sont réellement appliquées sur le terrain. De manière générale, les règles de contrôle sont les mêmes en Méditerranée que dans les autres mers de l'Union européenne et le rôle de l'Agence communautaire de contrôle des pêches (CFCA –

Il est cependant essentiel de l'appliquer avec rigueur, raison pour laquelle plusieurs réunions ont déjà eu lieu depuis 2006 avec les directeurs généraux de la pêche des États membres méditerranéens. La Commission tient à souligner l'urgence de la situation en Méditerranée, une urgence qui ne pourra être rencontrée que par l'avènement d'une pêche réellement durable.



Filets et palangres doivent dorénavant répondre à de nouvelles spécificités, tant en matière de gréement que de largeur de maille...

Techniques sélectives

Des engins plus sélectifs – Filets et palangres doivent dorénavant répondre à de nouvelles spécificités, tant en matière de gréement que de largeur de maille (plus large) ou de taille d'hameçons (plus grands). Par exemple, les filets remorqués doivent présenter des mailles carrées de 40 mm sur la totalité du cul de chalut.

Des engins plus petits ou moins nombreux – Afin de réduire l'effort de pêche produit par chaque bateau, les engins devront désormais respecter des limites précises de tailles ou de nombres. Par exemple, les sennes coulissantes ne peuvent dépasser 800 m de long et 120 m de large (sauf pour les thoniers); les quantités de nasses à crustacés d'eaux profondes doivent être inférieures à 250 et celle des hameçons de palangre pour l'espadon à 3 500.

Une protection renforcée des fonds marins – Pour protéger les fonds marins et les jeunes poissons qui y vivent, l'utilisation de certains engins est interdite en deçà d'une certaine distance de la côte ou d'une certaine profondeur. Par exemple, on ne peut pas utiliser de filet remorqué à moins de 3 milles de la côte si la profondeur est inférieure à 50 m.

Des habitats protégés – Dans le même esprit, l'utilisation de certains engins (chalut, drague, senne coulissante, côtière et de bateau) est interdite au-dessus des prairies

de posidonies, des habitats coralligènes et des bancs de maërl et à plus de 1 000 m de profondeur.

Des zones de protection des pêches – Il s'agit de protéger certaines zones particulièrement propices à la reproduction ou à l'alevinage des poissons en y limitant les activités de pêche. Deux types de zones protégées sont établis :

- Les zones communautaires s'étendent essentiellement en dehors des eaux territoriales des États membres. C'est le Conseil des ministres de la pêche qui doit décider de leurs délimitations, sur la base des informations présentées à la Commission par les États membres concernés.
- Les zones nationales sont comprises dans les eaux territoriales des États membres et seront désignées et réglementées par ceux-ci, mais ici aussi il y a un retard dans l'application du règlement.

Des poissons plus grands – La réglementation impose une taille minimale de débarquement pour 28 espèces dont les stocks sont en déclin ou en situation de surexploitation. La liste inclut l'anchois européen (9 cm), la sardine (11 cm), le merlu (20 cm), le maquereau (18 cm), la sole (20 cm), les rougets (11 cm), les mérus (45 cm), le homard (300 mm), la crevette rose du large (20 mm), etc.

Source : Pêche et aquaculture en Europe (N°39)

La coopération transméditerranéenne

..... Trait d'union entre deux continents, lieu de rencontre entre des pays membres de l'UE et de nombreux pays qui n'en sont pas membres, la Méditerranée ne peut par nature se passer d'une coopération internationale pour la gestion de ses ressources halieutiques. La Commission générale des pêches pour la Méditerranée (CGPM) coordonne cette coopération depuis près de 60 ans. Mais son rôle s'est considérablement accru depuis 2004, suite à l'engagement des États qui en font partie de promouvoir une pêche durable. À la clef : améliorer la connaissance, la gestion et le contrôle.



Il est donc essentiel de développer une gestion commune, applicable par toutes les flottes actives en Méditerranée.

La situation juridique en Méditerranée est assez spécifique. D'une part, il n'y a pas de zone économique exclusive (200 milles) en Méditerranée : les eaux territoriales (12 ou 6 milles) n'englobent donc pas toujours tout le plateau continental. D'autre part, la Méditerranée, avec ses îles, presqu'îles et golfes, présente de nombreuses zones de rétrécissement où les pêcheurs de plusieurs États se côtoient, comme dans les mers Noire, Egée, Ionienne, Adriatique et d'Alboran, dans le golfe du Lion et dans les détroits de Gibraltar et de Sicile.

En plus des grands migrateurs (thons, espadons, coryphènes), de nombreux stocks se trouvent donc eux aussi partagés entre les flottes de plusieurs États. C'est le cas d'espèces démersales comme le merlu, la sole, la crevette rose ou rouge, et de petits pélagiques comme l'anchois, la sardine et le sprat. Des mesures de gestion qui

ne seraient appliquées que par quelques flottes n'auraient donc qu'un effet limité sur ces stocks. Il est donc essentiel de développer une gestion commune, applicable par toutes les flottes actives en Méditerranée. C'est le rôle de l'organisation

régionale de pêche (ORP) compétente pour la Méditerranée, la CGPM.

Membre à part entière de la CGPM, l'Union européenne a œuvré au renforcement de cette institution, afin de lui donner une plus grande responsabilité en matière de gestion de la ressource. Parallèlement à cette évolution, le budget global de la CGPM a fortement augmenté, ce qui lui donne davantage de moyens pour entretenir un secrétariat permanent chargé, entre autres, de mobiliser les États parties, d'organiser les réunions et les assemblées et d'assurer la coordination des travaux scientifiques.



le **rendez-vous**
de la **filière mer**
pêche • process
savoir-faire naval

ouvert
de
10h à 18h30



8^e édition
www.itechmer-lorient.com

22-24 oct. 2009
Parc des expositions du Pays de Lorient



itech' mer Lorient - Tél. +33 2 97 83 21 98 - e-mail : contact@itechmer-lorient.com

..... Mesures de gestion

Lors de la Conférence de Venise de novembre 2003, les États avaient appelé l'ORP à formuler des mesures de gestion adaptées à la réalité méditerranéenne, c'est-à-dire basées principalement sur la limitation de l'effort de pêche et sur l'amélioration de la sélectivité.

Le Comité scientifique consultatif de l'institution s'est immédiatement engagé dans la première étape de ce travail : l'évaluation des stocks. Une tâche difficile, entre autres à cause de la différence de moyens alloués à la recherche halieutique entre le nord et le sud de la Méditerranée. «Le problème, c'est que ce sont les États qui mettent des chercheurs à notre disposition, explique Alain Bonzon, secrétaire général de la CGPM. Nous n'avons pas la possibilité de les payer nous-mêmes pour faire les études dont nous avons besoin.» Autre problème : une crainte encore bien ancrée dans certains États de voir une connaissance précise des stocks déboucher sur des mesures de gestion difficiles à mettre en oeuvre. Ce n'est donc pas un hasard si les recommandations du Comité scientifique portent davantage sur les zones de pêche du nord de la Méditerranée, où la recherche halieutique est plus développée et où les chercheurs ont mis en place des coopérations scientifiques grâce à la coordination de l'Union européenne. Cependant, les projets de coopération scientifique sous-régionaux de la FAO en Adriatique, en Méditerranée occidentale et centrale et bientôt dans le bassin oriental (Eastmed), devraient contribuer à améliorer l'analyse de l'état des stocks dans le sud et l'est de la Méditerranée, comme c'est déjà le cas pour certains pays.

Les données des captures disponibles, ainsi que les résultats des campagnes de chalutage et acoustique, ont cependant permis aux scientifiques d'attirer l'attention sur plusieurs stocks surexploités ou en danger. Fin 2007 par exemple, c'était le cas du merlu



...les recommandations du Comité scientifique portent davantage sur les zones de pêche du nord de la Méditerranée, où la recherche halieutique est plus développée et où les chercheurs ont mis en place des coopérations scientifiques...

en Baléares et Nord-Espagne, du rouget de roche en Baléares, Nord-Tunisie, golfe d'Hammamet et golfe de Gabès, de la sardine et de l'anchois en mer d'Alboran, Nord-Espagne, Sud-Sicile, Adriatique et golfe du Lion, de l'anchois

en mer Égée. Le Comité scientifique a proposé des mesures de conservation comme la réduction de l'effort de pêche, l'augmentation de la sélectivité des engins et/ou des zones et des périodes de fermeture.



Vient alors la difficulté de transformer ces propositions en mesures effectives. «Nous devons arriver très vite à pouvoir dire : il y a trop de pression sur telle ressource à tel endroit, voici comment réduire cette pression, explique Alain Bonzon. Mais c'est encore difficile actuellement.»

Pour prendre des mesures de limitation de l'effort de pêche, il faut cependant que la flotte et les engins soient comptabilisés partout de la même manière. Un groupe de travail sur les méthodologies d'évaluation a été créé dès 2005 et sa mission a débouché en 2007 sur l'adoption d'un cadre standardisé pour comptabiliser la flotte et les engins, ce qui permettra

en outre d'avoir pour la première fois une vision exhaustive de la flotte méditerranéenne, y compris la flotte artisanale. «Il faut maintenant que les États utilisent ce cadre pour introduire leurs données», ajoute Alain Bonzon. Ce qui n'a pas encore été fait jusqu'à présent, même pour la première étape du travail portant sur les bateaux de plus de 15 mètres...» La CGPM a d'ailleurs pris, début 2008, des mesures pour concrétiser la mise en application de ce fichier de flotte.

Ces difficultés n'ont pas empêché la CGPM de prendre plusieurs mesures de gestion depuis 2005, comme l'obligation de la maille d'au moins 40 mm sur la totalité du cul de chalut pour les pêcheries démersales avec recommandation d'utiliser la maille carrée, l'établissement d'une période de fermeture de la pêche à la coryphène du 1er janvier au 14 août ou la mise en place de zones de limitation de pêche pour protéger les récifs de *Lophelia* (mer Ionienne), le mont marin Ératosthène (Méditerranée orientale) et les environs du delta du Nil.

En outre, la CGPM adopte systématiquement les mesures de gestion des thons et espadons méditerranéens qui sont prises par la CICTA³, afin que les États de la CGPM qui ne font pas partie de l'ORP thonière les appliquent également. C'est le cas, en 2007, du plan de reconstitution du thon rouge, et, cette année, de la fermeture de la pêche à l'espadon du 15 octobre au 15 novembre.

.....La liste blanche

Un grand pas a également été accompli en matière de contrôle. Volet important de la Déclaration de Venise de 2003, l'éradication de la pêche illégale en Méditerranée avait également été confiée à la CGPM chargée de développer un programme de lutte. Ici aussi, les mesures se mettent en place.

La première, prise en 2005, porte sur l'établissement d'une «liste blanche», un registre des bateaux de plus de 15 m autorisés à pêcher dans la zone CGPM. Les États pêcheurs doivent donc fournir à la CGPM les fiches d'identité électroniques complètes de leurs navires licenciés et les réactualiser régulièrement. La CGPM notifie cette liste aux



Un grand pas a également été accompli en matière de contrôle (...), l'éradication de la pêche illégale en Méditerranée avait également été confiée à la CGPM chargée de développer un programme de lutte.

différentes autorités nationales de contrôle, qui peuvent ainsi rapidement identifier un navire pêchant légalement ou pas.

Mais la mesure va beaucoup plus loin que l'établissement d'une simple liste, car elle engage également les États parties de la CGPM à prendre leur responsabilité vis-à-vis des bateaux qu'ils autorisent ainsi à pêcher. Ce règlement exige en effet des États de pavillon qu'ils s'assurent du bon comportement de leurs navires et qu'ils s'engagent à les sanctionner en cas d'infraction. Une manière d'éviter la prolifération des pavillons de complaisance.

Cette disposition est renforcée par une autre mesure: l'instauration des principes préalables à la mise en oeuvre d'un schéma de contrôle. En adoptant ces principes, les États parties à la CGPM se sont engagés à remplir leurs obligations d'État de pavillon (licences, surveillance, positionnement, livres de bord, sanctions) et à assurer le contrôle des activités de leurs navires (inspections, observateurs, contrôle des débarquements,

procédures d'infraction, etc.). Ceci ne change rien pour les États membres de l'Union européenne qui appliquaient déjà ce principe, mais contribue à instaurer une égalité de traitement pour tous les navires actifs en Méditerranée.

En 2006, cet arsenal a été complété par l'instauration d'une «liste noire» des navires réputés pratiquer la pêche illégale. Et en 2008, la CGPM adoptait, sur proposition de l'Union européenne, le régime de contrôle de l'État du port, qui impose qu'un État n'autorise un navire étranger à débarquer du poisson dans un de ses ports que si l'État de pavillon du navire a préalablement certifié la légalité de la cargaison. Cette mesure a déjà été appliquée dans d'autres ORP comme un moyen efficace de lutter contre les débarquements de captures illégales.

L'ensemble Méditerranée et mer Noire compte pas moins de 27 États riverains, avec de grandes disparités en matière de développement, de statut de la recherche et de capacité de contrôle. Établir une gestion commune des pêches dans ce contexte est un travail de longue haleine, d'abord pour en adopter les principes communs et ensuite pour les mettre en application.

Source : *Pêche et aquaculture en Europe (N°39)*

³ Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique (ICCAT en anglais) est compétente pour la gestion des thons et espadons de la Méditerranée.

Focus sur Le Secteur de la Pêche Maritime au Maroc

..... Grâce à la diversité de son patrimoine biologique marin et à l'expérience de ses gens de mer. Le Maroc a acquis au fil du temps une vocation halieutique indéniable. Le secteur des pêches maritimes emploie directement plus de 180.000 personnes, fait vivre environ 2,5 millions d'individus et génère un chiffre d'affaires à l'export de plus de 13 milliards de dirhams. Il occupe ainsi une place prépondérante dans l'économie du pays et contribue de façon significative à la sécurité alimentaire de la population.

Riche par la diversité de ses composantes, le secteur halieutique marocain comprend les activités de la pêche de la valorisation des produits de la mer et de l'aquaculture et des industries annexes.

..... Pêche maritime

Principale composante du secteur, l'activité de pêche génère une production annuelle de plus d'un million de tonnes pour une valeur de près de 8 milliards de Dirhams et place le Maroc parmi les grandes nations halieutiques et au premier rang des producteurs africains.

Cette production est assurée par une flotte diversifiée, composée de 390 navires congélateurs, 1800 bateaux de pêche côtière et 16 000 unités de pêche artisanale.

Moderne et hautement spécialisée, la pêche congélatrice est constituée principalement de navires céphalopodières et crevettiers. Elle génère à elle seule un chiffre d'affaires de 3,4 milliards de dirhams, soit plus de 40% du chiffre d'affaires global de l'activité pêche.

Fortement exportatrice, la pêche congélatrice oriente ses produits principalement sur les marchés japonais et européens.



Fortement exportatrice, la pêche congélatrice oriente ses produits principalement sur les marchés japonais et européens.

Témoignant d'une véritable tradition maritime, la pêche côtière et artisanale assurent près de 93% de la production nationale en volume, soit près de 950.000 tonnes de poisson débarqué.

80% de ses débarquements constitués essentiellement de poisson pélagique sont destinés à l'approvisionnement de l'industrie de valorisation des produits de la mer, les 20% restant fournissent le marché local de la consommation à travers un réseau de halles réparties dans tous les ports du royaume.

.....Industrie de valorisation



La transformation des produits de la pêche est une des plus anciennes industries du Maroc, (...) les conserves de sardines marocaines ont acquis une certaine notoriété auprès des consommateurs.

Orienté principalement vers l'export, l'industrie de la pêche marocaine génère un chiffre d'affaires de plus de 13 millions de dirhams à destination des marchés les plus exigeants, notamment celui de l'Union Européenne, des USA et du Japon. Ce chiffre d'affaires représente près de 50% des exportations agroalimentaires, 9% des exportations globales du Royaume et près de 2.5 % du PIB.

Ces données confirment la position du Maroc, en tant que plateforme incontournable de valorisation et d'exportation des produits de la pêche et le confortent dans son leadership sur certains marchés halieutiques mondiaux :

- 1er producteur et exportateur des produits de la pêche dans le monde arabe et au niveau africain
- 1er exportateur mondial de conserves de l'espèce *Sardina Pilchardus*
- 3ème exportateur mondial d'Agar agar

La transformation des produits de la pêche est une des plus anciennes industries du Maroc, dès sa naissance dans les années vingt du siècle passé, elle s'est orientée exclusivement vers l'exportation, et particulièrement vers les marchés européens où les conserves de sardines marocaines ont acquis une certaine notoriété auprès des consommateurs. Très vite son réseau commercial s'est étendu aux pays d'Afrique, d'Amérique et d'Asie. Aujourd'hui les produits de l'industrie halieutique marocaine sont vendus dans une certaine de pays à travers le Monde.

Motivé par cette vocation de grand pays exportateur de produits de la pêche et fort de sa position géographique privilégiée, le Maroc a mis en œuvre une politique de développement compétitive, le plaçant aujourd'hui en tête des producteurs africains et parmi les premiers au monde dans plusieurs segments d'activité de cette industrie.

L'industrie de valorisation compte actuellement 406 unités à terre et 390 navires congélateurs et emploie environ 75 000 personnes. Ce secteur regroupe le conditionnement du poisson à l'état frais, la congélation, la conserve, la semi-conserve, le traitement des algues marines, la fabrication de farine et huile de poisson, le conditionnement de coquillages, le décorticage de crevettes, le séchage, le fumage de poissons, la marinade... etc.

Aquaculture

L'aquaculture recèle un fort potentiel de développement au Maroc. Avec une production d'environ 1200 tonnes, elle se compose principalement de pisciculture et de conchyliculture. Spécialisée dans la production de Loup et de Dorade, l'élevage piscicole est développé à M'diq et dans la lagune de Nador, en Méditerranée.

La conchyliculture repose sur le grossissement des naissains d'huîtres et de palourdes dans les lagunes de Oualidia, de Nador et de Dakhla.

Dans ce créneau, les efforts tendent aujourd'hui à préciser les potentialités des sites aquacoles, à diversifier des espèces d'élevage autre que le loup et la dorade, à promouvoir les techniques d'élevage en offshore et à améliorer l'environnement institutionnel de cette activité afin d'encourager l'investissement.

Activités

annexes

Une multitude d'activités annexes, telles que la construction et la réparation navale, l'industrie du froid et des équipements de pêche, les services liés à la pêche complètent le paysage halieutique marocain.



INTERVIEW DE M. HASSAN SENTISSI

Président de la FENIP

(Fédération Nationale des Industries de transformation et de valorisation des produits de la pêche au Maroc)

« La Fédération des Industries de Transformation et de Valorisation des Produits de la Pêche (FENIP) est une organisation professionnelle qui a été créée en novembre 1996, en succession à la Fédération des Industries de la Conserve du Maroc « FICOMA » qui elle, existe depuis 1948. »



Agroligne : Bonjour M. SENTISSI, pourriez-vous nous présenter brièvement la FENIP (Fédération Nationale des Industries de transformation et de valorisation des produits de la pêche au Maroc) dont vous êtes le président ?

M.SENTISSI : Fédération sectorielle, membre de la Confédération Générale des Entreprises du Maroc « CGM », la FENIP fédère toutes les Associations professionnelles du secteur des industries de valorisation des produits de la mer, à savoir :

L'Association Marocaine de la Semi Conserve de Poisson - AMASCOP : qui représente l'industrie de la semi-conserve de poisson ;

L'Association Nationale des Fabricants de Farine et Huile de poisson - ANAFAP : qui représente l'industrie de farine et huile de poisson ;

L'Association Nationale des Industries de la Congélation des Produits de la Mer - ANICOM : qui représente la congélation à terre des produits de la mer ;

L'Association Marocaine des Exportateurs des Produits de la Mer - APROMER : qui représente le conditionnement et l'exportation de poisson frais ;

L'Union Nationale des Industries de la Conserve de Poisson - UNICOP : qui représente l'industrie de la conserve de poisson ;

La Fédération Industrielle des Produits de la Mer - FIPROMER : qui représente l'ensemble des Industries de traitement des produits de la mer, installée à Agadir.

La FENIP a essentiellement pour but :

- De représenter et de défendre les intérêts de ses adhérents,
- D'étudier les mesures propres à développer les industries de transformation des produits de la pêche et à améliorer les conditions de production, de distribution et de vente des produits,
- De fournir à ses adhérents toute assistance de nature à promouvoir et à développer leurs activités.

Les efforts de la FENIP visent à mieux faire connaître la qualité et la diversité du produit marocain et à renforcer la position compétitive du Maroc dans le marché international...

Les efforts de la FENIP visent à mieux faire connaître la qualité et la diversité du produit marocain, à renforcer la position compétitive du Maroc dans le marché international et ce, en étudiant les mesures propres à développer les industries de transformation des produits de la pêche et à améliorer leurs conditions de production, de distribution et de vente.

Notre objectif vise deux buts essentiels : consolider nos relations avec nos partenaires et élargir le champ de notre intervention.



Notre industrie est performante par le degré d'expérience de ses opérateurs, performante par le niveau de qualité de ses installations, de son système de management et de ses produits. Elle possède un fort potentiel pour se développer à la fois en diversifiant sa production et en exploitant ses capacités productives, largement sous exploitées.

Ceci pourrait être atteint en ayant recours au potentiel considérable qu'offrent nos matières premières qui ne demandent qu'à être valorisées mais aussi, à l'importation en admission temporaire de matière première non disponible au Maroc, pour être traitée chez nous et réexportée essentiellement vers le marché européen.

Agroligne : La FENIP est souvent présente sur les événements et salons internationaux (Foire Internationale d'Alger, Seafood Russia...) Quels en sont vos attendus ?

M.SENTISSI : En effet, sur proposition de nos Associations adhérentes, nous établissons, au début de chaque exercice, un programme aussi riche que possible, des participations aux plus importantes manifestations commerciales internationales.

C'est là une des principales prérogatives de la FENIP qui vise à promouvoir le produit Maroc et à entretenir son image auprès des professionnels étrangers, lesquels ont, sans aucun doute, une connaissance suffisante de l'importance de notre secteur dans le monde.

D'un autre côté, notre Fédération, de par sa présence dans les plus grands salons professionnels, réussit à emmener avec elle de plus en plus d'entreprises de notre secteur à la découverte de nouveaux marchés. Notre objectif vise deux buts essentiels : consolider nos relations avec nos partenaires et élargir le champ de notre intervention.

Agroligne : L'industrie de la pêche marocaine génère un chiffre d'affaires de plus de 13 millions de DH à l'export. Ce chiffre d'affaires représente près de 50% des exportations agroalimentaires, 9% des exportations globales du Royaume et près de 2,5% du PIB. Quelles sont les améliorations possibles pour cette industrie déjà très performante ?

M.SENTISSI : De grandes améliorations concernant ce chiffre pourraient, bien évidemment être attendues si certaines conditions sont remplies.

Agroligne : Les transformateurs marocains souffrent-ils d'un déficit d'approvisionnement en matière première ? Cela est-il lié à l'appauvrissement des ressources halieutiques en Méditerranée et en Atlantique ?

M. SENTISSI : Vous pensez donc que nos industriels souffrent d'un déficit d'approvisionnement en matière première ? Cette affirmation doit, à mon avis, être nuancée et clarifiée : lorsqu'on parle de déficit d'approvisionnement en matière première, il faut comprendre par là deux situations possibles :

1. La pêche industrielle, étant une activité saisonnière qui dépend des aléas de la nature, ne permet pas d'approvisionner les unités de transformation de façon régulière en fonction de leurs capacités d'absorption et de stockage. Lorsque les conditions sont favorables, les tonnages débarqués dépassent largement le potentiel de traitement de nos industries. Mais lorsqu'elles sont défavorables, nos usines se retrouvent en chômage technique forcé.

2. Certaines unités industrielles possèdent un équipement ou une capacité de traitement qui dépasse les possibilités de leurs approvisionnements en poisson industriel. Elles sont forcées d'en utiliser une partie et de laisser une autre inactive.

On ne peut pas dire que ce problème découle d'un appauvrissement de la ressource mais plutôt d'une mauvaise



faut dire que c'est une excellente chose, mais les résultats de cette étude tardent à venir. Les objectifs attendus du « Plan Bleu » viseraient, à notre sens la recherche d'une harmonisation entre les possibilités d'exploitation de nos ressources halieutiques, et des moyens nécessaires, de manière à assurer une optimisation de nature à accroître à la fois les richesses dans le secteur et le niveau de l'emploi et de garantir une exploitation pérenne de nos richesses.

Agroligne : Lors de la 7ème réunion du Bureau de la COMHAFAT (Conférence Ministérielle sur la Coopération Halieutique entre les Etats Africains riverains de l'océan Atlantique), tenue à Accra en 2008, il a été décidé de vous confier la mission de conceptualisation et de réalisation de la Bourse Halieutique Africaine, ainsi que d'un salon dénommé Seafood Africa. Pourriez-vous nous en donner les objectifs ?

gestion de cette ressource qui se traduirait, à la longue, par une exploitation irrationnelle qui déboucherait à son tour vers une sorte de gaspillage irraisonné. La solution préconisée est bien simple : il faudrait trouver le moyen d'approvisionner les unités de traitement en fonction de leurs besoins. Et ceci n'est possible qu'en mettant en place une politique rationnelle de gestion de la ressource avec des bateaux de pêche adaptés, capables d'amener du poisson au moment où les bateaux artisanaux actuels seront obligés de rester amarrés aux ports.

Agroligne : Un plan « Maroc Bleu » a été évoqué à l'occasion du lancement du plan « Maroc Vert » (dont l'objectif est la mise à niveau et en valeur de l'agriculture marocaine). Qu'en est-il aujourd'hui ? Quels en seraient les objectifs ?

M. SENTISSI : En effet, notre Ministre de tutelle a voulu mettre en place des instruments pour insuffler une dynamique nouvelle aux deux importants secteurs dont il a la charge : l'Agriculture et la Pêche. Il a commencé par élaborer un plan de développement pour le secteur agricole, appelé « Plan Vert » en attendant de faire de même pour le secteur de la Pêche, dans le cadre de ce qui a été annoncé sous l'intitulé de « Plan Bleu ». Bien entendu, le choix des couleurs constitue un renvoi à la verdure de la terre et au bleu de la mer.

En ce qui concerne le « Plan Bleu », les professionnels sont toujours dans l'expectative. Le Ministère, lui, a tenu à ce que ses décisions et ses projections soient basées sur une vision stratégique qui s'appuie sur une étude préalable. Il

Que ce soit à l'échelle nationale ou africaine, notre ambition est de permettre à nos ressources naturelles de contribuer à notre essor économique.

M. SENTISSI : Comme vous le savez, les pays africains riverains de l'océan Atlantique recèlent de richesses halieutiques considérables. L'idée de mettre en place, une bourse halieutique africaine permettrait aux pays concernés de moderniser leurs systèmes de commercialisation et de tirer le meilleur parti de leurs offres. Ils se présenteraient ainsi groupés et organisés face à un marché qui, jus-

qu'à présent, était le seul bénéficiaire de ces richesses. La bourse halieutique, qui n'est autre qu'une organisation moderne et informatisée de la rencontre entre l'offre et la demande, permettra donc de mettre en concurrence en toute transparence, vendeurs et acheteurs de produits de la mer et l'émergence constante d'une sorte de prix international de chaque produit.

En ce qui concerne l'idée du salon Seafood Africa, qui sera sans aucun doute, dans un premier temps, organisé au Maroc compte tenu de la proximité de l'Europe mais aussi de son expérience dans l'organisation de ce genre de manifestations ; elle constitue une autre forme de rencontre entre offre africaine de produits de la mer et demande internationale. C'est également un forum où les producteurs africains auront l'occasion d'étaler leurs nouveaux produits et leur savoir faire et de créer une sorte d'auto stimulation pour rechercher une adaptation aux exigences du marché.

Agroligne : Souhaitez-vous ajouter un mot ?

M. SENTISSI : Que ce soit à l'échelle nationale ou africaine, notre ambition est de permettre à nos ressources naturelles de contribuer à notre essor économique.

Découvrez

www.Agrimed.org



Un espace pour le **référencement** et la **vente**
de vos **produits** et **services**
agroalimentaires et **agricoles**



Plus d'infos : +33. (0)4 67 65 03 39

AGROPROCESS

ARRAS - Artois Expo du 6 au 8 octobre 2009

3^{ème} édition du salon des fournisseurs
de l'industrie Agroalimentaire



Achats, Approvisionnement,
Conditionnement, Direction,
Entretien, Fabrication, Informatique,
Ingénierie, Laboratoire de contrôle,
Logistique, Maintenance, Marketing,
Méthodes, Métrologie, Projets,
Production, Qualité, R&D,
Salle propre, Sécurité,
Services généraux, Travaux neufs,
Technique ...

l'évènement agroalimentaire

Préparez votre visite sur www.agroprocess.net

La dégradation des terres et de l'eau dans les pays méditerranéens

Source : La Lettre de Veille du CIHEAM N°9
Marc Bied-Charreton

..... Les différents pays de la Méditerranée partagent de nombreux points communs : ils sont caractérisés par le climat « méditerranéen » ; leur agriculture se répartit en systèmes de production pluviaux et en systèmes irrigués intensifs ; l'élevage est encore parfois transhumant. Les forêts et les formations végétales dominantes sont à base de résineux ou de mélange feuillus-résineux, de maquis et de garrigue dont la sensibilité aux incendies est grande. Des grandes steppes plus ou moins couvertes parcourent les plateaux. Les reliefs sont le plus souvent mouvementés et sensibles à l'érosion hydrique tandis que des vallées alluviales de fleuves constituent des espaces propices à l'agriculture intensive. On va y trouver des cultures céréalières comme le blé tendre et le blé dur, l'orge, le maïs et même du riz, des cultures maraîchères, de l'horticulture et de l'arboriculture (oliviers, orangers...) et de la vigne.

Mais une des caractéristiques communes qui devient de plus en plus pressante est le déplacement des populations rurales vers les villes, le déplacement des populations de l'intérieur vers les littoraux qui deviennent de plus en plus densément peuplés. Les travaux du Plan Bleu le montrent bien et on peut craindre que dans une vingtaine d'année plus de 80% de la population sera urbaine et littorale. Les raisons en sont multiples : amélioration de la productivité agricole et départ de la main-d'oeuvre vers les villes, augmentation des besoins de main-d'oeuvre dans les secteurs industriels et portuaires et maintenant dans les secteurs tertiaires.

Des phénomènes en cours sont à considérer avec une attention particulière car ils s'accroissent aujourd'hui et ils aggravent les risques de désertification :

- La déprise agricole et rurale entraîne l'abandon de l'entretien des paysages, le retour à la friche et à la forêt mal entretenue, l'abandon de l'entretien des terrasses anti-érosives et des lits des fleuves et des rivières ; en conséquence les risques d'érosion augmentent et celle-ci est de plus en plus violente. Il n'y a plus d'animaux pratiquant la pâture sous forêt et dans certaines zones il n'y a plus d'habitants, ou seulement quelques retraités ou des « néo-ruraux » qui



ne peuvent pas assurer, seuls l'entretien du paysage. Ces néo-ruraux sont en réalité des « rurbains » pratiquant une migration pendulaire quotidienne fortement contributrice aux émissions de CO2. L'abandon des campagnes, que l'on appelle en France la « désertification », est une des causes les plus évidentes de la dégradation des ressources naturelles.



- De mauvaises pratiques agricoles et pastorales dues à l'augmentation de population sans changements de système de production ont des effets néfastes : le surpâturage et les dommages causés aux forêts entraînent un appauvrissement des sols et de la biodiversité ainsi qu'une aggravation des risques d'érosion hydrique et éolienne. L'augmentation de la pression sur les ressources naturelles est ainsi une des causes de la désertification ; de plus, l'érosion entraîne des transports solides de plus en plus importants dans les fleuves et des rejets en mer qui peuvent affecter l'écosystème marin.

- L'augmentation de la population urbaine et sur le littoral entraîne l'artificialisation croissante de superficies agricoles, notamment au travers de la progression des zones industrielles et commerciales. Depuis plusieurs décennies, les partis pris d'aménagement ont privilégié l'habitat pavillonnaire au détriment des vieilles villes traditionnellement denses. En conséquence, les ruissellements y sont de plus en plus importants tandis que les systèmes d'évacuation des eaux de pluies ne suffisent plus ; la demande en eau potable augmente, les réseaux routiers, les réseaux de distribution du courant électrique, de fourniture d'eau et d'assainissement sont de plus en plus longs et fragiles.

Si on se réfère au dernier rapport du GIEC (Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat), on constate que les événements extrêmes vont être de plus en plus fréquents. Cela veut dire, dans le monde méditerranéen, des périodes successives de sécheresses plus ou moins longues et des périodes plus pluvieuses mais avec des épisodes pluvieux encore plus violents que ce

Si on se réfère au dernier rapport du GIEC (Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat), on constate que les événements extrêmes vont être de plus en plus fréquents.

que nous connaissons déjà (comme 600mm en quelques heures au Nord d'Alès, dans le département du Gard, en automne 2008). Les conséquences sont des inondations violentes tant en zones rurales qu'en ville, des dégâts matériels et des pertes de vies humaines. Ce climat plus agressif caractérisé par une alternance accrue de périodes sèches et humides devrait accroître la sensibilité des sols à l'érosion éolienne et hydrique

par manque de couvert végétal et manque de matière organique des sols.

Nous sommes ainsi typiquement dans une dynamique de désertification dont la perception par les habitants des villes est lointaine, sauf quand il y a une inondation majeure, et qui n'est pas suffisamment prise en compte par les décideurs politiques et administratifs des pays méditerranéens. A cela, il faut ajouter que la poursuite voire la croissance des cultures irriguées ainsi que l'augmentation des besoins en eau domestique par la population urbaine vont entraîner un accroissement considérable de la demande en eau. Or les réserves identifiées ne permettront sans doute pas de satisfaire cette demande : les pluies irrégulières n'alimentent pas suffisamment les nappes ni les cours d'eau ; les nappes phréatiques efficaces ne sont pas toujours présentes ; les aquifères sont parfois utilisés de façon anarchique. La désalinisation de l'eau de mer est coûteuse.

Erosion de plus en plus accentuée, manque de couverture végétale et biodiversité appauvrie, sensibilité augmentée aux feux de forêts, risques d'inondation et de dégâts des eaux en ville s'accroissant, fragilité aggravée des écosystèmes ruraux et urbains, risque de pénurie d'eau pour les



hommes se traduisent par des coûts annuels qui peuvent se monter à plusieurs pourcentage des Produits Nationaux Bruts des pays considérés. Par exemple les conséquences des sécheresses successives au Maroc ont eu un impact très négatif sur la production céréalière et donc sur le PNB de ce pays. Les coûts indirects de la perte de l'ensemble des services rendus par l'écosystème méditerranéen ne sont pas encore évalués mais il s'agit là d'un défi à relever rapidement afin de sensibiliser les responsables et les décideurs politiques. En effet, il convient d'atténuer au plus vite les effets néfastes de l'aggravation des risques de désertification et de s'adapter mieux aux changements climatiques prévisibles à moyen terme.

Les coopérations internationales existantes doivent se saisir de ces questions liées à la désertification, à la dégradation des ressources naturelles et l'accentuation de la fragilité de nos écosystèmes. Il conviendrait en effet de dépasser les problématiques uniquement agricoles et d'embrasser tout le champ des questions environnementales liées au fonctionnement et aux dysfonctionnements de nos écosystèmes tant ruraux qu'urbains. Le Plan Bleu et ses exercices de prospective contribuent largement à la diffusion d'informations très utiles afin d'envisager diverses solutions d'avenir. Le CEDARE (Center for Environment and Development for the Arab Region and Europe), organe créé en 1992 et suscité par les Nations unies, est un autre exemple de forum de coopération régionale. De son côté, l'Observatoire du Sahara et du Sahel (OSS),

pour la partie sud de la région Méditerranée, a mis en place un mécanisme de concertation pour la gestion des aquifères partagés et travaille sur un système d'alerte à la sécheresse avec l'Union du Maghreb Arabe (UMA).

Les Conventions des Nations unies sur les changements climatiques, la biodiversité et la lutte contre la désertification obligent les parties à adopter des plans nationaux d'action d'adaptation aux changements et de réduction des émissions de gaz à effet de serre, des plans de protection de la biodiversité et des plans de lutte contre la désertification. Ces plans ne sont pas toujours très bien coordonnés au niveau national, mais ils ont le mérite de sensibiliser les décideurs à ces phénomènes, d'appeler à une meilleure coordination gouvernementale et de faire participer la société civile. Ils tentent également d'avoir une dimension régionale.

C'est ainsi que la Convention sur la lutte contre la désertification dispose d'une annexe 1 consacrée aux pays africains, qui recommande un plan d'action régional, et d'une annexe 4 consacrée aux pays de la rive Nord de la Méditerranée qui se sont déclarés affectés par la désertification : Portugal, Espagne, Italie, Grèce, Turquie. Ces pays travaillent en relation étroite sur des questions comme les systèmes d'alerte et la coordination de leurs plans nationaux.

La Convention de Barcelone et la nouvelle Union pour la Méditerranée (UpM) devraient être des catalyseurs pour faire prendre conscience aux décideurs et aux populations qu'il convient d'investir dans trois directions stratégiques :

- la mise en place de système d'alerte, de suivi et de prévision de la dégradation des ressources ;
- l'analyse de son coût économique et social et des conséquences que pourrait avoir une augmentation de la pauvreté dans les zones les plus menacées : conséquences sur la paix civile et sur les migrations intérieures et internationales ;
- la réhabilitation d'écosystèmes dégradés, dans la recherche et la mise en place de systèmes urbains et de transports moins contraignants sur l'environnement.

Les coopérations internationales existantes doivent se saisir de ces questions liées à la désertification, à la dégradation des ressources naturelles et l'accentuation de la fragilité de nos écosystèmes.

La Convention de Barcelone et la nouvelle Union pour la Méditerranée (UpM) devraient être des catalyseurs pour faire prendre conscience aux décideurs et aux populations qu'il convient d'investir dans trois directions stratégiques :

La Convention de Barcelone et la nouvelle Union pour la Méditerranée (UpM) devraient être des catalyseurs pour faire prendre conscience aux décideurs et aux populations qu'il convient d'investir dans trois directions stratégiques :

La Convention de Barcelone et la nouvelle Union pour la Méditerranée (UpM) devraient être des catalyseurs pour faire prendre conscience aux décideurs et aux populations qu'il convient d'investir dans trois directions stratégiques :

- la mise en place de système d'alerte, de suivi et de prévision de la dégradation des ressources ;
- l'analyse de son coût économique et social et des conséquences que pourrait avoir une augmentation de la pauvreté dans les zones les plus menacées : conséquences sur la paix civile et sur les migrations intérieures et internationales ;
- la réhabilitation d'écosystèmes dégradés, dans la recherche et la mise en place de systèmes urbains et de transports moins contraignants sur l'environnement.



Plan Vert : La nouvelle **stratégie agricole** du **Maroc**

Source : *Les Clés de la Réussite* – Larbi TOUMI

..... L'agriculture au Maroc a toujours été un secteur stratégique pour le développement socio-économique du pays. Depuis, l'indépendance du pays, le secteur agricole a connu de nombreux programmes de développement agricole et rural et de réformes structurelles pour permettre au pays d'assurer sa sécurité alimentaire et de contribuer dans la croissance économique du pays.

Malgré ce soutien dont a bénéficié l'agriculture par le passé, elle reste un secteur sous-développé. Si l'on peut admettre que des facteurs comme la croissance démographique, les sécheresses et la mondialisation ont joué un rôle déterminant dans cette situation, il n'en demeure pas moins que ce diagnostic n'explique pas tout, puisque des pays comparables y ont été confrontés. D'autres facteurs endossent en fait une partie moins importante de cette responsabilité. Il s'agit notamment de déficits de politiques, d'institutions et de gouvernance. C'est l'une des principales conclusions de l'étude prospective sur l'agriculture à l'horizon 2030,

menée sous la conduite du Haut Commissariat au Plan (HCP).

« Les politiques agricoles successives des 50 dernières années, même si elles ont apporté des progrès indéniables, n'ont pas pu aborder le développement agricole dans sa totalité, dans sa diversité et dans sa relation fondamentale avec le développement rural et avec la durabilité. Elles sont restées d'une façon générale trop dirigistes et technicistes, elles n'ont pas pu s'adresser au capital humain, mobiliser et responsabiliser suffisamment les acteurs ou appuyer efficacement leurs initiatives ».



Le contexte mondial marqué par la sécurité alimentaire, le changement climatique, la hausse des prix des produits agricoles, la responsabilisation des producteurs, la lutte contre la pauvreté a imposé au Maroc de revoir sa stratégie agricole dans un sens de mise à niveau, de restructuration et de re-définition des missions. C'est dans cette perspective que le nouveau Plan Maroc Vert a été élaboré et ce, pour rendre l'agriculture le principal moteur de croissance de l'économie marocaine dans les 10 à 15 prochaines années. Ceci avec des retombées importantes en termes de croissance du PIB, de création d'emplois, d'exportation et de lutte contre la pauvreté.



• L'agriculture marocaine dans le contexte national

Le secteur agricole et rural occupe une place économique et sociale importante au Maroc. Les indicateurs socio-économiques suivants illustrent cette importance :

- la population rurale constitue actuellement environ la moitié de la population totale du pays ;
- l'emploi direct dans l'agriculture représente à lui seul 80% de l'emploi rural ;
- en terme de valeur ajoutée, l'Agriculture contribue à la formation du PIB à hauteur de 14% à 25% selon les conjonctures climatiques.

Cette importance du secteur agricole découle, en effet, des efforts que le Gouvernement Marocain n'a cessé d'entreprendre depuis l'indépendance en allant de l'opération labour, de la politique des barrages, de l'aménagement hydro-agricole, de la promotion de la production végétale et animale, de l'encadrement des agricultures jusqu'aux programmes de développement rural intégré ayant pour finalité la lutte contre la pauvreté rurale. Ces efforts ont permis d'aboutir aux atouts suivants dont jouit l'agriculture marocaine :

- l'aménagement de l'espace agricole à travers le développement de l'irrigation (Petite et Moyenne Hydraulique) et la réhabilitation des infrastructures hydro-agricoles dans les périmètres de grande hydraulique ;
- la diversification des spéculations végétales par l'introduction de nouvelles cultures à rentabilité élevée, telles que les plantations fruitières, les cultures fourragères et maraîchères et par l'amélioration des

... des contraintes diverses n'aident pas l'agriculture marocaine à être plus compétitive et plus performante pour relever les défis de la sécurité alimentaire, de la globalisation des marchés et de la concurrence.

techniques et des facteurs de production ;

- une main d'œuvre agricole qualifiée et très compétitive en terme de coût par rapport aux concurrents ;
- des avantages comparatifs avérés dans les fruits et légumes frais et transformés ainsi que dans d'autres

- produits méditerranéens ;
- un développement d'une place de transformation de produits agro-alimentaires potentiellement très compétitive.

Cependant, des contraintes diverses n'aident pas l'agriculture marocaine à être plus compétitive et plus performante pour relever les défis de la sécurité alimentaire, de la globalisation des marchés et de la concurrence.

Ces contraintes peuvent être résumées comme suit :

Déficit de Gouvernance :

Depuis l'indépendance, les modèles d'intervention de l'Etat n'ont fait qu'instaurer, par leur standardisation, une vision appauvrie de développement agricole. Ce qui a largement inhibé le potentiel d'innovation qu'offre le pays et qui est fondé sur la richesse de la diversité, sur la mobilisation des acteurs et sur l'adaptation aux opportunités du marché. La conséquence de ce mode de gouvernance est que le retard rural s'est accumulé et une importante agriculture de rente s'est constituée.

Aussi, faut-il souligner l'inadaptation du rapport entre l'Etat et les acteurs professionnels et locaux à l'émergence d'une dynamique de rattrapage économique rapide. C'est ce que montrent essentiellement la faiblesse institutionnelle au niveau local, celle des partenariats public-privé et des organisations professionnelles et locales et le rôle marginal du Crédit agricole.



FENIP

الجامعة الوطنية لصناعات تحويل و تثمير الصيد
 FEDERATION NATIONALE DES INDUSTRIES DE TRANSFORMATION
 ET DE VALORISATION DES PRODUITS DE LA PECHÉ AUPRES DE LA CGEM

Les industries de transformation et de valorisation des produits de la Pêche au Maroc

La section des industries de la pêche regroupe les activités de la conserve de poisson, de la transformation du poisson, du conditionnement à l'export des produits de la mer frais, de la composition, de la fabrication de farine et d'huile de poisson et du fumage des produits marins.

Avec des zones de multiplication, zones d'équipements sophistiqués et traitant plus de 70% des captures, le Maroc exerce un leadership à l'échelle internationale dans ce secteur.

Les exportations marocaines des produits de la pêche, répartis par type de produit, se présentent en valeur comme suit :

Le chiffre d'affaires à l'export dépasse les 10 milliards de DH se répartissant par principales destinations, comme suit :



Le Maroc se place aujourd'hui en tête des pays africains producteurs et parmi les premiers au monde dans plusieurs segments d'activité de cette industrie et notamment la conserve de sardine (*sardina Pichardus Walbaum*)

En vue de répondre aux normes de qualité les plus exigeantes et d'accroître sa compétitivité dans un marché international où l'offre en poisson est structurellement déficitaire par rapport à la demande, le secteur des industries de la pêche est engagé depuis plusieurs années dans un vaste processus de mise à niveau et de modernisation. Nos unités de production sont dotées d'équipements sophistiqués et d'une main d'œuvre habile et bien formée et nos procédés de fabrication ont été adaptés aux standards internationaux de qualité les plus strictes.

Avec des espèces de poisson connues pour leur authenticité et leur saveur particulière, une expérience et un savoir faire forgés au fil du temps dans le domaine du traitement des produits de la mer, un équipement et des procédés de production constamment améliorés et modernisés, nos produits ont acquis une notoriété et une distinction parmi ceux qui sont le plus appréciés et fort appréciés.

Le secteur des industries de transformation des produits de la mer regroupe sept branches d'activités dont six sont représentées au sein d'organisations professionnelles adhérentes à la Fédération des Industries de Transformation et de Valorisation des Produits de la Pêche - FENIP :

Le conditionnement et l'exportation de poisson frais, représentée par
(Association Marocaine de Semi-Conserves de Poisson) - AMSCOP
 11, avenue du Prince My Abdellah Inn, A - 1er étage - Agadir - Maroc
 Tél : 212 5 29 64 50 19 - Fax : 212 5 29 64 50 19 - E-mail : amscop@fenip.com
www.amscop.org.ma



L'ensemble de la pêche fraîche, représentée par
(Association Nationale des Fabricants de Farine et Huile de Poisson) - ANAFAP
 11, rue El Yamouk, Longchamp - Casablanca - Maroc
 Tél : 212 5 22 36 57 43 - Fax : 212 5 22 36 57 43 - E-mail : anafap@fenip.com
www.anafap.org.ma



La congélation à terre des produits de la mer, représentée par
(Association Nationale des Industries de la Congélation des Produits de la Mer) - ANICOM
 11, immeuble El Amal, Bd Errachid el 11 Janvier, El mersa, La Hayoune - Maroc
 Tél : 212 5 28 82 36 09 - Fax : 212 5 28 82 36 09 - E-mail : anicom_anicom@yahoo.com
www.fenip.com



Le conditionnement et l'exportation de poisson frais, représentée par
(Association Marocaine des Exportateurs des Produits de la Mer) - APROMER
 7, rue El Yamouk, Longchamp - Casablanca - Maroc
 Tél : 212 5 22 36 57 43 - Fax : 212 5 22 36 57 43 - E-mail : fenipweb@fenip.com
www.apromer.org.ma



L'ensemble des industries de traitement des produits de la mer à Agadir
 représentées par la **Fédération Industrielle des Produits de la Mer - FIPROMER**
 15, avenue du Prince My Abdellah Inn, A - 1er étage - Agadir - Maroc
 Tél : 212 5 28 82 36 09 / 82 68 46 - Fax : 212 5 28 84 50 19 - E-mail : fipromer@menara.ma
www.fipromer.org.ma



L'industrie de la conserve de poisson, représentée par
(Union Nationale des Industries de la Conserve de Poisson) - UNICOP
 7, rue El Yamouk, Longchamp - Casablanca - Maroc
 Tél : 212 5 22 94 37 49 - Fax : 212 5 22 94 37 49
 E-mail : unicop@casanet.net.ma / unicop@fenip.com - www.unicop.org.ma



L'industrie de transformation des algues marines (**AGAR AGAR**) membre associé
 B.P. 210, Usine El Assam 14000 Kenitra - Maroc
 Tél : 212 5 37 32 88 00 - Fax : 212 5 37 32 88 98 - E-mail : setex@setexam.com
www.agaragar.org.ma





De même, la centralisation poussée n'a pas permis de jouer la carte de territorialisation pour adapter les incitations et instruments de soutien aux possibilités différenciées des territoires, des terres et des agricultures et à une prise en main réelle du développement par les acteurs professionnels et locaux. C'est toute une ingénierie de développement agricole et rural durable qui reste à consolider ou à construire, en s'appuyant sur les leçons des succès et échecs.

Le Foncier :

En terme de classification des exploitations agricoles, le secteur agricole marocain est composé de 1 431 600 exploitations agricoles pouvant se répartir en 3 catégories :

- les petits exploitants (< 5 ha) représentant 24% de la SAU et 70% des exploitants ;
- les exploitations moyennes (5 à 50ha) représentant 60% de la SAU et 29% des exploitants ;
- les grandes exploitations (> 50 ha) représentant 16% de la SAU et 1% des exploitants.

D'après l'étude sur l'agriculture à l'horizon 2030, il a été constaté que le manque de sécurité foncière a limité les investissements et les incitations à une bonne gestion des terres. Les propriétés ont subi les contraintes de l'indivision

La composante humaine du milieu agricole et rural au Maroc laisse sous-entendre qu'elle n'est pas suffisamment préparée pour jouer un rôle important dans la modernisation du secteur agricole.

et entrent difficilement sur le marché foncier. Le statut collectif est un frein à la mise en valeur des terres collectives irriguées. Le statut forestier s'applique à de nombreuses terres agricoles de parcours sans boisements qui sont pâturées par des usages déresponsabilisés. Des contradictions et des conflits importants se sont créés entre les droits fonciers reconnus juridiquement et les usages réels des terres aux statuts multiples et souvent mal clarifiés.

Par ailleurs et compte tenu de la pression démographique sur l'espace et des systèmes de dévolution des exploitations agricoles d'une génération à l'autre, les structures d'exploitations agricoles ont tendance vers la non viabilité, entraînant ainsi le départ définitif ou temporaire d'une partie des membres de la famille qui ne peuvent plus vivre de l'agriculture. Si la grande majorité des très petites exploitations (< 5ha) représentent 70% des exploitations et 24% du foncier paraissent condamnées plus ou moins à court terme, il n'en est pas de même pour la tranche intermédiaire (5 à 50ha). Le devenir de la dite tranche aura un impact considérable sur l'évolution de l'agriculture marocaine.

La composante humaine en milieu agricole et rural :

La composante humaine du milieu agricole et rural au Maroc laisse sous-entendre qu'elle n'est pas suffisamment préparée pour jouer un rôle important dans la modernisation du secteur agricole. En effet, les exploitations agricoles se caractérisent par :

- l'âge moyen de la population d'exploitants est de 52 ans, les exploitants âgés de plus de 65 ans représentent 23.4% ;
- le taux d'analphabétisme est élevé ;
- en matière d'application de technologies, la proportion des exploitations agricoles qui fait recours à la mécanisation pour les travaux du sol et pour la moisson ne s'élève qu'à 47% et 31% respectivement. Quant aux engrais, semences sélectionnées et produits phytosanitaires, le taux des exploitants qui les utilisent n'est que de 51, 16 et 33% respectivement.



...60% des chefs d'exploitants ont plus de 58 ans (...). Le grand enjeu est de préparer une nouvelle génération d'agriculteurs ou d'exploitants agricoles capables d'adapter la combinaison traditionnelle « Terre-Travail-Capital-Productions » aux évolutions de l'environnement...

Par ailleurs, 60% des chefs d'exploitants ont plus de 58 ans et devraient être remplacés dans les prochaines années. Le grand enjeu est de préparer une nouvelle génération d'agriculteurs ou d'exploitants agricoles capables d'adapter la combinaison traditionnelle "Terre-Travail-Capital-Productions" aux évolutions de l'environnement (aléas climatiques, accès au crédits, accès aux intrants et aux équipements, politiques agricoles) de façon à ce qu'ils puissent mettre en place des exploitations viables et capables de dégager un bénéfice suffisant pour permettre à la fois à la famille de vivre décemment et un réinvestissement dans l'exploitation.

Gestion et Economie de l'eau pas suffisamment maîtrisées :

L'eau est une ressource stratégique rare au Maroc. Depuis les années 60, le pays a développé avec succès son infrastructure hydraulique afin de garantir l'approvisionnement urbain et l'irrigation nécessaire au développement agricole et économique.

L'eau est une ressource stratégique rare au Maroc. Depuis les années 60, le pays a développé avec succès son infrastructure hydraulique afin de garantir l'approvisionnement urbain et l'irrigation nécessaire au développement agricole et économique.

En effet, la politique agricole adoptée a focalisé l'essentiel de moyens sur la grande hydraulique. Bénéficiant d'une vision à long terme et d'une part importante des budgets publics, elle a pu donner lieu à d'importantes réalisations. Cependant, le taux d'irrigation est encore parmi les plus bas de la région, les pertes en eau sont élevées, la productivité par hectare irrigué n'atteint pas encore le potentiel pour certaines cultures et le m³ d'eau n'est pas suffisamment valorisé par les cultures à haute valeur ajoutée et l'intégration avec l'industrie. Les incitations à la gestion efficace et économe de l'eau ont encore une portée limitée et le prix de l'eau ne reflète pas sa rareté. D'où la nécessité de développer des systèmes d'irrigation et de production agricole plus efficaces dans les différents périmètres de gestion hydraulique à travers :

- l'amélioration du service de l'eau d'irrigation ;
- la promotion des techniques d'irrigation économes et de systèmes de culture permettant une meilleure valorisation de l'eau.

Dans ce sens, le Programme National d'Economie d'Eau en Irrigation (PNEEI) a pour objectif principal la conversion massive de l'irrigation de surface et par aspersion à l'irrigation localisée sur une superficie de l'ordre de 550 000 ha durant 15 ans, soit un rythme d'équipement de près de 37 000 ha/an.

Des Filières pas totalement organisées :

La plupart des programmes et/ou projets de développement





agricole et rural lancés depuis l'indépendance n'ont pas contribué à une organisation efficace et performante des principales filières agricole au Maroc. En termes d'organisation professionnelle, le passage d'une structure parapublique à une structure partenariale intégrant notamment les investisseurs et les organisations des producteurs n'est pas encore assuré dans toutes les régions agricoles au Maroc. Toutefois, il existe un fort potentiel latent à mobiliser et à dupliquer et qui concerne les filières de la tomate, de fraise, de sucre, du lait, de l'élevage ovin et caprin et de l'aviculture, qui connaissent un développement spectaculaire et rapide. En se référant à l'étude sur les perspectives de l'agriculture marocaine à l'horizon 2030, elle a révélé que pour les filières, la priorité a été donnée, jusqu'au début des années 80, à des politiques d'import substitution. Les protections tarifaires, l'absence de pressions concurrentielles, les politiques de prix, mais aussi certaines subventions, l'absence de fiscalité et l'inadaptation de la recherche ont longtemps entravé les progrès technologiques de la compétitivité. Aussi, faut-il souligner que pour qu'une filière agricole soit organisée et performante afin de réussir le pari de la compétitivité à l'échelon international, il faut que l'accès aux Marchés (système d'information et système de prix), le rôle de l'Etat en matière de contrôle et de coordination, l'implication des organisations agricoles ainsi que l'organisation et la coordination des activités de la filière entre les

il existe au Maroc 37 chambres d'agriculture, à raison d'une par province.

différents acteurs, soient pris en considération dans toute réorganisation future d'une filière donnée.

Organisation de la profession :

Au Maroc, à partir du début des années 1980, le désengagement de l'Etat de certaines activités ou de services en agriculture, la libéralisation du commerce des produits agricoles, le changement du mode d'intervention dans le développement agricole au profit de formes partenariales, ont favorisé la promotion d'organisations agricoles et rurales. Il existe au Maroc 37 chambres d'agriculture, à raison d'une par province. Elles se sont regroupées en une Fédération Nationale des Chambres d'Agriculture. Quant à l'organisation interprofessionnelle, ayant pour objectif de coordonner l'acti-

tivité de filières professionnelles, elle ne concernera qu'un nombre limité de filières (fédération interprofessionnelle du secteur avicole, association interprofessionnelle des producteurs de bananes, centre technique interprofessionnel des oléagineux).

Les coopératives agricoles couvrent différents secteurs d'activités. Deux grandes catégories de coopératives sont à distinguer : « les coopératives de la réforme agraire » et les coopératives « hors réforme agraire ». Le recensement général des coopératives de 1998 a dénombré 1724 coopératives couvrant de multiples services (collecte et commercialisation du lait, élevage du bétail, approvisionnement, utilisation commune des engins agricoles, légumes, irrigation, avicoles, agrumes, olives...). En matière d'irrigation, on assiste à la mise en place, dans les périmètres de petite et moyenne hydraulique mais aussi dans la grande hydraulique, de nombreuses Associations d'Usagers de l'Eau Agricole (AUEA), appelées à participer, progressivement, à l'aménagement, à l'exploitation et à la maintenance des systèmes d'irrigation.

Il existe quelques 180 associations dont 56 associations à caractère national et 124 associations à caractère régional. Ces associations couvrent de nombreux et divers secteurs d'activités autour soit de produits (fruits et légumes, céréales et légumineuses, semences et plants, ovins et

caprins, plantes sucrières,.....), soit de services (approvisionnement en facteurs de production, export, micro-crédit.....), soit d'actions de développement agricole local. Il faut par ailleurs signaler que de nouvelles organisations agricoles et rurales émergent indépendamment d'impulsions institutionnelles. Ces différentes organisations peuvent relever d'initiatives sectorielles (gestion de l'eau, producteurs fermiers...) mais aussi d'initiatives plus globales (développement local). Cette émergence est liée au foisonnement d'initiatives collectives qui se manifestent aujourd'hui dans le milieu rural. Des personnes décident en effet de s'unir pour prendre en charge leur développement (services, valorisation d'une production), résoudre un problème commun, défendre des valeurs (protection environnement, solidarité...), ce qui s'exprime notamment à travers le mouvement associatif.

Ces organisations professionnelles agricoles vivent des contraintes d'ordre juridiques, financières et humaines les empêchant de jouer leur rôle complet d'agents de développement local. Le principe de subsidiarité - corollaire de la décentralisation - n'a peut-être pas été appliqué de manière satisfaisante, les institutions locales, dans leur majorité, ne disposent ni de l'expertise pour sélectionner les projets, ni les capacités de mobiliser de ressources suffisantes pour financer leur mise en oeuvre. Il est donc impératif que la dynamique associative et professionnelle que connaît le secteur agricole et rural au Maroc, soit institutionnalisée par un partenariat entre les représentants des associations agricoles et l'Etat.

...pour que le secteur agricole contribue pleinement à l'essor global du Maroc, le Département de l'Agriculture marocain s'est attelé à formuler une nouvelle stratégie de développement agricole, nommée Plan Maroc Vert...

• Plan Maroc Vert : Objectifs, Piliers & Impact attendu

Après avoir exposé les défis posés par le contexte national et mondial à l'agriculture marocaine, il nous semble opportun de présenter la nouvelle stratégie agricole au Maroc, désormais mise en place au moment où les défis l'obligent à entreprendre des réexamens radicaux pour répondre à une exigence de changement, d'innovation et de réforme pour un scénario de progrès durable.

Objectifs & Processus :

En effet, devant de tels défis et pour que le secteur agricole contribue pleinement à l'essor global du Maroc, le Département

de l'Agriculture marocain s'est attelé à formuler une nouvelle stratégie de développement agricole, nommée Plan Maroc Vert, qui devra nécessairement :

- Imprimer au secteur agricole une dynamique d'évolution harmonieuse, équilibrée et évolutive qui tient compte de ses spécificités ;
- Exploiter les marges de progrès et valoriser au mieux les potentialités ;
- Faire face aux nouveaux enjeux tout en préservant les équilibres sociaux et économiques ;
- Accompagner la profonde mutation que connaît le système agro-alimentaire mondial.

Le processus d'élaboration de cette stratégie a suivi les étapes suivantes :

1° Dresser un état des lieux du secteur agricole à travers l'examen des différentes filières, les différents acteurs par leur environnement, leurs intérêts et stratégies et les domaines transverses qui déterminent le développement des filières à savoir : l'eau, le foncier, les accords de libre échange, les politiques d'appui, etc.

2° Se concerter avec toutes les parties prenantes pour développer une vision stratégique du secteur agricole à l'horizon 2015 tout en tenant compte des critères de développement économiques et sociaux et ce, dans le but d'élever le secteur agricole aux rangs prioritaires de l'économie marocaine.

3° Elaborer un dispositif de mise en oeuvre et de mobilisation qui s'appuie sur :

- Une proposition d'une feuille de route de mise en oeuvre de la stratégie en concertation avec toutes les parties prenantes ;
- Un plan d'action qui clarifie les priorités et les réformes à entreprendre sur la base d'études



de faisabilité spécifiques précisant : les échéances, les responsabilités, l'organisation, les ressources financières nécessaires à la mise en oeuvre et les ressources humaines ;

- Une co-responsabilité de l'Etat et des acteurs à travers la mise en oeuvre de moyens institutionnels, managériaux et budgétaires adéquats pour assurer la réalisation du potentiel d'impact massif sur la croissance et la lutte contre la pauvreté.

Les Piliers :

Sur la base du diagnostic du secteur agricole, les grandes lignes du Plan Maroc Vert se sont articulés autour de six idées se rapportant tout d'abord à une conviction claire selon laquelle l'agriculture doit être le principal moteur de croissance de l'économie marocaine sur les 10 à 15 prochaines années, avec des impacts colossaux en termes de croissance du PIB, de création d'emplois, d'exportation et de lutte contre la pauvreté.

La 2ème idée considère que l'agriculture doit être pour tous sans exclusive au travers d'une stratégie différenciée adaptée à chaque type d'acteurs, rompant avec la conception classique distinguant entre agriculture moderne et agriculture sociale et prenant en considération la diversité des acteurs et leurs contraintes intrinsèques et socio-économiques .

Le Maroc se doit, selon la 3ème idée, de traiter la problématique de fond de l'agriculture : la faiblesse du tissu des acteurs, autour de modèles d'organisation innovants, en suivant des exemples qui ont fait leur preuve à l'international et au Maroc, comme l'agrégation.

Concernant la 4ème idée à la base de la nouvelle stratégie agricole, elle porte sur la nécessité de promouvoir l'investissement privé, accompagné si nécessaire de l'aide publique.

Dans cette perspective, la 5ème idée plaide pour l'adoption d'une approche transactionnelle autour de la mise en oeuvre concrète sur le terrain de 1.500 projets définis sur la base d'un modèle économique ciblé.

La 6ème idée recommande qu'aucune filière de production n'est condamnée au Maroc et que toutes les filières ont leur chance de réussite. Il s'agit de donner aux acteurs le maximum de chance de réussir cette mutation.

Pour concrétiser ces principales idées, la stratégie agricole a été axée sur une approche globale destinée à tous les acteurs selon leurs objectifs, sur la base de deux piliers.

Le premier pilier porte sur le développement d'une agriculture moderne et à haute valeur ajoutée/haute productivité répondant aux règles du marché en s'appuyant sur les



...des retombées très importantes sur la croissance du PIB agricole et sur la lutte contre la pauvreté à l'horizon 2015, sont attendues.

investissements privés, à travers le financement de 700 à 900 projets d'un coût total de 10 à 15 milliards de DH annuellement.

Le deuxième pilier concerne l'accompagnement solidaire de la petite agriculture, à travers l'amélioration des revenus des agriculteurs les plus précaires, notamment dans les zones enclavées. Dans ce cadre, il sera procédé au financement de 300 à 400 projets sociaux inscrits dans le cadre d'un plan régional visant la reconversion

des agriculteurs précaires dans des activités à haute valeur ajoutée et moins sensibles aux précipitations. Il s'agit aussi, d'encourager les projets de production intensive dans les domaines aussi bien de production animale que végétale, à travers l'encadrement des agriculteurs et leur qualification pour avoir un revenu supplémentaire.

Impact Attendu :

En termes d'impact, des retombées très importantes sur la croissance du PIB agricole et sur la lutte contre la pauvreté à l'horizon 2015, sont attendues. En effet, si les moyens financiers, institutionnels et managériaux sont actionnés et les réformes adéquates sont entreprises, les estimations d'impact sont colossales :

- Une amélioration notoire du PIB agricole, des exports et des investissements privés ;
- Une lutte contre la pauvreté efficace et à plus grande échelle à la fois dans les campagnes, mais aussi dans le périurbain défavorisé ;
- Une nette amélioration du pouvoir d'achat et du rapport qualité/prix pour le consommateur marocain sur le marché national.

Aussi, les enjeux de développement durable et de développement territorial seront mieux raisonnés sur 15-20 ans grâce à une modernisation et une meilleure organisation du secteur. Ainsi, les impacts chiffrés seront :

- Pour le pilier I : 400 000 exploitations agricoles ciblées avec 110-115 Md Dhs d'investissement pour 70-900 projets ;
- Pour le pilier II: 600-800 000 exploitations agricoles ciblées avec 15-20 Md Dhs d'investissement pour 300-400 projets sociaux.

Plan Maroc Vert : Quels **résultats** un an après ?

..... Les nouvelles stratégies ont besoin de temps pour se mettre en place. Pour le Plan Maroc Vert c'est encore plus vrai tant l'agriculture n'est pas un secteur comme les autres : économique, certes, mais aussi et surtout social, puisque l'activité agricole est intimement liée à la problématique rurale.

Pour beaucoup d'observateurs, à l'annonce du Plan en 2008, la mise en place d'une telle stratégie était partie pour durer plusieurs années. Pourtant, en l'espace d'un an, entre avril 2008 et avril 2009, bien des choses ont été réalisées.

On peut citer notamment :

- La conclusion d'une convention de financement avec le Crédit Agricole du Maroc dotée de 20 milliards de DH pour la période 2009-2013. Les besoins en investissements agricoles classiques seront supportés à hauteur de 14 milliards de DH, tandis que 5 milliards de DH seront rendus disponibles aux petits agriculteurs dans le cadre de la Société de financement pour le développement agricole (SFDA), filiale du Crédit agricole. Récemment, le groupe Attijariwafa bank vient, lui aussi, d'annoncer le lancement de produits bancaires dédiés au Plan Maroc Vert.



- La réalisation en totalité de la première tranche du contrat-programme pour la filière agricole.
- La conclusion de cinq contrats régionaux et l'exécution du programme de la première année pour la filière du sucre.
- Le lancement d'opérations test d'agrégation concernant le blé dur dans la région de Doukkala et la préparation d'une opération similaire pour le riz dans le Gharb.
- La préparation d'un programme pour la promotion de l'assolement céréalière en application du protocole d'accord signé entre l'Etat marocain et l'OCP dans ce domaine.
- la signature de deux conventions de partenariat pour la création de deux agropoles à Berkane et Meknès, ainsi que l'accélération du rythme du programme d'adoption des techniques d'économie d'eau dans la région de Berkane.

Source : La vie économique



Agroligne, votre ouverture sur le Monde Agroalimentaire & Agricole



4 bonnes raisons d'adhérer à notre réseau d'information pour seulement 74 €/an

- un **code d'accès**, pour communiquer votre actualité et celle de vos produits sur le site de référence, www.agroligne.com
- un **magazine**, livré chez vous tous les 2 mois, également téléchargeable en version pdf sur www.agroligne.com
- **ralerte info**, pour vous tenir informé en temps réel de l'actualité du monde agricole et agroalimentaire.
fil RSS du site www.agroligne.com
- un **accès** libre à toutes les rubriques du site www.agroligne.com



BON D'ABONNEMENT

A adresser à Agroligne, 227, rue de la Vallée, 33100 BORDEAUX

Agroligne

OUI je m'abonne au réseau d'information AGROLIGNE pour 74 €/an.
Précisions de paiement en commandant ce bon.

Mes coordonnées : M Mme Mlle

Nom

Nom

Prénom

Prénom

Adresse

Adresse

C.P. Ville

C.P. Ville

Entreprise

Entreprise

Algérie

La Chambre de la pêche plaide pour la création d'une mutuelle pour le secteur



La Chambre algérienne de pêche et d'aquaculture (CAPA) a sollicité l'appui des pouvoirs publics pour la création d'une coopérative mutuelle des professionnels du secteur.

S'exprimant au forum d'El Moudjahid, le président de cette association, M. Mohamed Larbi Yahiouche, a précisé que la durée réelle d'activité des professionnels de la pêche se limite à 120 jours seulement par an, alors qu'ils sont confrontés à un chômage forcé pour le reste de l'année en raison, notamment, des aléas climatiques. Ainsi, a-t-il poursuivi, la création d'une telle coopérative devient «une nécessité pour la prise en charge des marins pêcheurs et d'assurer une source de revenus stable pour ces professionnels».

Source : www.aps.dz

Ambitieux programme pour accroître la production halieutique

Un ambitieux programme visant à accroître la production halieutique en Algérie pour la porter à plus de 274.000 tonnes à l'horizon 2025, a été initié depuis l'an 2000 par le secteur de la Pêche et des Ressources halieutiques.

Ce programme, intitulé « Plan d'orientation du développement des activités halieutiques et d'aquaculture », vise à valoriser la ressource halieutique, tant maritime que continentale, de sorte à atteindre, à cette échéance, une production d'environ 221.000 tonnes de la pêche maritime et 53.000 tonnes des différents projets d'aquaculture.

Source : www.aps.dz

Une unité de mise en bouteille d'eau de source opérationnelle à Béchar



Une unité de mise en bouteille d'eau de source, la première du genre dans le Sud-Ouest du pays, est opérationnelle à Béchar.

Relevant d'un investissement privé, elle est destinée à exploiter l'eau de source de Mougheul (43 km au nord du chef-lieu de la wilaya de Béchar) avec une capacité de production

de 288 mille bouteilles/jour. Cette unité industrielle, unique dans son genre dans le Sud-Ouest du pays, a nécessité un investissement de 320 millions de DA, réalisé par une entreprise privée locale, qui a bénéficié du soutien de l'Etat au titre des mesures incitatives prises par les pouvoirs publics, a indiqué le wali qui a assisté à la cérémonie de lancement de l'usine.

Source : www.aps.dz

Entrée en production d'une vingtaine de fermes aquacoles

Le ministre de la Pêche et des Ressources halieutiques, Smail Mimoune, a indiqué qu'une vingtaine de fermes destinées au développement de l'activité aquacole sont entrées en production.

Réaffirmant la détermination de l'Etat à développer une industrie aquacole pour assurer l'approvisionnement du marché national en produits de pêche, M. Mimoune a estimé, en margé des travaux du Conseil de la Nation, que l'élevage du poisson est «la meilleure alternative» pour améliorer le stock pêchable des sources marines évalué à 220.000 tonnes/an. Le ministre a précisé, dans ce contexte, que deux fermes spécialisées dans l'élevage de poisson en mer à Ain Tagourait (Tipaza) et Ain Taya (Alger), sont déjà entrées en production. Pour ce qui est de l'élevage du loup de mer et de la daurade en cage flottante en mer, une ferme à Azzefoun (Tizi-Ouzou) a déjà mis son produit sur le marché.

Source : www.aps.dz

Maroc

Aïn Atlas sur le marché



Aïn Atlas est le dernier né sur le marché des eaux de source. Présentée en avant-première lors du SIAM 2009, la nouvelle eau de source naturelle est produite par Les Eaux Minérales d'Oulmès, filiale du Groupe Holmarcom.

Elle est disponible dans trois formats : 50 cl, 1,5 l et le 5 l, à travers le réseau de distribution. Aïn Atlas est issue de la source « Hammou Aguemguem », jaillissant des montagnes du Moyen Atlas à 4 km d'Oulmes. Rappelons que le portefeuille de la société Les Eaux Minérales d'Oulmès comprend les marques Sidi Ali (eau minérale naturelle de référence), Oulmès (eau gazeuse naturelle en versions classique et légère), Bahia (eau de table processée) et désormais Aïn Atlas (eau de source naturelle).

Source : www.leconomiste.com

Un parc halieutique à 6 milliards de DH

Haliopolis. C'est le nom donné au grand parc halieutique en projet à Agadir. Se positionner sur ce créneau est une recommandation du plan Emergence. Un plan qui définit, pour la région, une nouvelle stratégie industrielle dont l'un des piliers est la modernisation et la relance de l'industrie de la transformation des produits de la mer, indique-t-on auprès du Centre régional d'investissement (CRI) du Souss-Massa-Draâ.

Haliopolis, un seul projet, cinq partenaires. D'un côté, la région Souss-Massa-Draâ. De l'autre, le fonds Igrane, le Crédit Agricole et MedZ en tant que maître d'ouvrage délégué. Les parties prenantes ont scellé un accord-cadre en vue de la réalisation du pôle des produits de la mer à Agadir (PPMA). Plus en détail, le parc halieutique Haliopolis sera aménagé sur une superficie de 150 hectares, dont 111 hectares lotis. Une première tranche de 99 hectares (dont 73 lotis) sera concrétisée en premier lieu. Suivra par la suite la seconde tranche de 51 hectares (38 lotis). Le tout, aménagement et équipement, pour un investissement de 6 milliards de DH.

En termes d'emploi, les partenaires tablent sur la création d'un peu plus de 20.000 postes dans divers secteurs (transformation, logistique, support et services). Haliopolis élira domicile dans la commune rurale de Drarga et bénéficiera de la proximité des infrastructures routières, du port et de l'aéroport.

Source : www.leconomiste.com

Stokvis renforce son partenariat avec Claas



Un mariage de raison unit depuis plus d'un demi-siècle les groupes Stokvis et Claas. Une union qui a été célébrée dernièrement à Fès, en marge du Siam (Salon international de l'agriculture au Maroc) tenu à Meknès du 22 au 27 avril. Le groupe Stokvis Nord-Afrique (SNA), leader marocain de la distribution de machines agricoles, et

le géant mondial de la production de machinisme agricole, Claas, ont démarré leur collaboration en 1959. Aujourd'hui, les deux entreprises veulent profiter des opportunités offertes par le plan Maroc Vert pour augmenter leurs ventes de matériel agricole.

Stokvis Nord-Afrique revêt une importance particulière pour Claas, en ce sens que l'opérateur marocain est historiquement le 2e plus ancien distributeur du constructeur

dans le monde. Claas, dont 78% du chiffre d'affaires se fait à l'export, trouve dans Stokvis le partenaire idéal pour assurer la couverture du marché marocain et africain. De son côté, l'opérateur marocain a su, grâce à d'importants investissements, maintenir la marque Claas au rang de leader national. En fait, depuis 1986, près de 320 moissonneuses-batteuses et 1.300 ramasseuses-presse estampillées Claas ont été livrées par Stokvis aux professionnels de l'agriculture au Maroc.

Source : www.leconomiste.com

Tunisie

L'eau DIMA, bientôt sur le marché



Une nouvelle eau de source naturelle, portant le nom DIMA, sera bientôt commercialisée sur le marché. Puisée de la source Ain M'rada, située au cœur des monts du Haut Tell, à proximité du site historique «la table de Jughurtha», cette source d'eau constitue la plus haute source de Tunisie.

Riche en oligo-éléments (calcium 79mg/l, sodium 18mg/l, magnésium 9mg/l...), l'eau de source DIMA possède des vertus thérapeutiques et est recommandée pour contrer certaines maladies telles que la mauvaise digestion, la constipation, les spasmes et les calculs rénaux.

Source : www.tap.info.tn

SFBT vend de la bière «hallal» en Libye

La Société Frigorifique et Brasserie de Tunis (S.F.B.T.) commercialise, depuis près d'une année, de la bière sans alcool en Libye. Le chiffre d'affaires réalisé sur ce pays a crû de plus de 101% à 940.174 dinars. Ce qui veut dire que les quantités commercialisées sont encore négligeables, mais que la progression est forte.



L'écoulement de cette bière sur le marché libyen est assurée par Ulysse Tranding, société de commerce international d'UTIC (Ulysse Trading and Industrial Companies), groupe contrôlé par M. Taoufik Chaïbi.

Source : www.webmanagercenter.com

France

Laïta, la nouvelle entreprise coopérative laitière créée par Coopagri Bretagne, Even et Terrena



Les Groupes Coopagri Bretagne, Even et Terrena ont approuvé le 12 juin en Assemblées Générales Plénières le projet de regroupement de leurs activités laitières. Ce nouvel ensemble laitier regroupera 4000 producteurs produisant 1,2 milliard de litres de lait. Une production qui lui vaut la cinquième place française (après Lactalis, Bongrain, Sodiaal et Entremont Alliance).

Cette entité portera le nom « Laïta » tout comme la société de commercialisation de beurres et de fromages vers la grande distribution des trois groupes. Le nom a été volontairement conservé parce qu'il est riche de sens. L'identité visuelle a été revisitée pour traduire la nouvelle dimension de l'entreprise. Au cœur du logo :

- Le lait, matière première noble, est la source du projet.
- Le nom « Laïta » revendique clairement l'ancrage régional.
- La couleur « bleu », partagée par les trois Groupes, évoque l'univers laitier ; le « vert » ouvre l'entreprise sur la diversification et le durable.
- Le jaillissement du « i » symbolise la place centrale que doit tenir l'innovation dans les actions.

Par liliAn - D'après www.coopagri-bretagne.com
Source : www.blogagroalimentaire.com

JP Fresh devient Dole Fresh UK

JP Fresh Limited, comme Dole France, a été racheté par le Groupe Compagnie Fruitière. Ce changement de nom renforce et illustre l'étroite relation existant entre Dole Food Inc. (restant actionnaire à 40%) et la Compagnie Fruitière. Cela permet également d'illustrer fortement leur positionnement commun en tant que producteur et permettra à la nouvelle société de bénéficier de synergies en liaison avec les actions Dole.

L'ensemble Compagnie Fruitière UK et Dole Fresh UK présentera un chiffre d'affaire de 181 M€. Deux mûrissières basées à Dartford (Sud-Est) et Bolton (près de Manchester), un entrepôt nouvellement construit à Paddock Wood et deux autres sites en prestation dans le Sud-Est permettent de servir l'ensemble des clients anglais. 240 collaborateurs travaillent au quotidien sur ces sites et traitent plus de 184.000 tonnes de fruits par an, dont 117.000 tonnes de bananes.

La société Dole France est composée de 9 sites commercialisant une large gamme de fruits et légumes sur toute la France et l'Europe : bananes, ananas, pommes, poires,

raisins, agrumes, avocats, haricots verts, etc... Plus de 200 personnes traitent 160.000 tonnes de marchandises par an. Depuis novembre 2008, Dole France fait partie du Groupe Compagnie Fruitière.

Site : www.dole.fr

L'eau Taillefine bannie des rayons

Sur le marché depuis 2001, l'eau Taillefine, du géant Danone, va disparaître des rayons avant la fin de l'année 2009. Déclinée en plusieurs arômes, seule l'eau nature est concernée par cette mesure.

Ce n'est pas l'utilisation d'allégations abusives (pour une eau !), d'allégations comme « l'apport équilibré » ou « 0 % de calories » qui laissent croire qu'elle est « idéale pour vous aider quotidiennement à prendre soin de votre ligne avec plus de plaisir », qui signe l'arrêt de commercialisation du produit. Même si tôt ou tard, la marque aurait dû se mettre en conformité avec la réglementation sur les allégations.

Depuis 2006, une directive européenne, transposée en droit Français en 2007, n'autorise sur le marché que trois catégories d'eau : de source, minérale, et rendue potable par traitement, dont les critères sont précisément définis. Ainsi, une eau minérale naturelle ne peut pas être enrichie. Or, Taillefine est une eau enrichie en calcium et en magnésium, et non « naturellement riche ».

Le groupe a depuis arrêté la production de cette eau, mais continue à vendre ses stocks. D'ici la fin de l'année 2009, les bouteilles disparaîtront des rayons.

Nazila Senehipour. D'après *Le Point* et www.rue89.com
Source : www.lrbeva.com



Espagne

La hausse des bénéfices du groupe Espagnol Pescanova



Spécialisé dans les produits de la mer, Le groupe espagnol Pescanova a obtenu un bénéfice net de 7,6 millions d'euros au 1er trimestre, ce qui représente une tendance positive avec une croissance de 6% par rapport à la même période en 2008.

Source : www.agroalimentairenews.com

Bernardo Alfageme transfère sa production et son personnel



Bernardo Alfageme, société espagnole spécialisée dans les conserves de poissons et fruits de mer, transfère sa production et son personnel sur le site Vilaxoan et annonce également la fermeture de son usine de Vigo d'ici deux mois.

La société connaît des difficultés depuis quelques temps, elle va passer de 4

sites à deux sites à cause de la chute de ses ventes sur le marché national.

Source : www.agroalimentairenews.com

Productos de Almadraba s'installe dans une nouvelle usine

Spécialisée dans les poissons frais, surgelés en conserve ou salaisons, Productos de Almadraba investit plus de 3 millions d'euros pour son installation dans une nouvelle usine.

A court terme, elle espère produire 150 t de poissons dont 100 t de thon rouge, une production destinée spécialement à la restauration haut de gamme.

Source : www.agroalimentairenews.com

Italie

Parmalat : Le groupe agroalimentaire italien annonce l'achat d'activités laitières de National Foods



Le groupe agroalimentaire italien a annoncé l'achat d'activités laitières du groupe australien National Foods, une opération d'un montant

de 40 millions d'euros, sa première acquisition depuis sa faillite en 2003.

Source : www.lesechos.fr

Buitoni lance de nouvelles pizzas

En Italie, Buitoni a lancé une nouvelle gamme de pizzas, Pizza Ricca, composée de 4 produits : au thon, au

saucisson piquant, aux légumes grillés et au jambon cuit et piment.

Elles ont une pâte fine et croquante et sont richement garnies. Elles ont une dlc de 12 mois, et sont vendues 2,99 euros.

Par IliAn - D'après Winello
Source : www.blogagroalimentaire.com



Ortoreale Italie lance une usine de légumes frais et prêts à consommer

Sur sa lancée de croissance internationale, Ortoreale, l'italien spécialiste de la production de légumes frais et prêts à la consommation, s'installe au Maroc.

Interrogé sur les raisons de cette implantation, le management d'Ortoreale Italie souligne que cet investissement coïncide avec une phase de développement importante de l'économie marocaine, accompagnée d'une ouverture sur les marchés étrangers. Inauguré la semaine dernière, et nécessitant un budget de 20 millions de dirhams, Ortoreale place la qualité comme principal outil de différenciation. « Notre entreprise s'appuie sur son savoir-faire, ses technologies et ses méthodes pour augmenter la durée de vie de ses légumes frais », lance le management de l'italien.

Un concept qu'elle a nommé (Frescopronti). Selon Fatima-Zahra Alaoui Mdaghri, responsable administratif et financier d'Ortoreale Maroc, « le concept des produits est basé sur la tradition culinaire européenne de légumes apéritifs, une sélection de légumes de qualité prêts à consommer comme les tomates, les aubergines, les courgettes, les artichauts et les poivrons ».

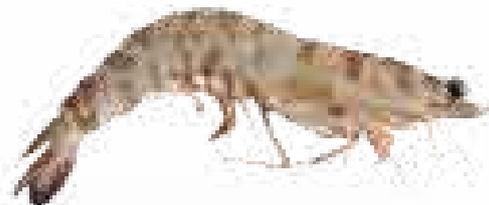
A en croire le management de la société, les produits d'Ortoreale connaissent un succès grandissant sur les marchés internationaux, et ce particulièrement en France, en Belgique et au Royaume-Uni. « Ils sont aujourd'hui commercialisés auprès des plus grandes marques de distribution et des détaillants les plus importants, aussi bien sur le segment des légumes frais que sur celui des surgelés ». Ils sont fabriqués sur la base d'une technologie innovante et exclusive développée par Ortoreale au départ pour la production de pâtes fraîches puis déclinée progressivement à travers les différents légumes.

L'implantation de l'opérateur au Maroc va lui permettre d'augmenter ses capacités de production et répondre ainsi à la demande croissante de légumes prêts à consommer sur les marchés étrangers, notamment européens.

Samir TAOUAOU
Source : www.leconomiste.com

CFPMB : Centre de Formation aux Produits de la Mer Marcel BAEY

Le **CFPMB** est un organisme dont l'objet consiste à promouvoir et dispenser la formation professionnelle dans les domaines de la production, la transformation, la commercialisation et la valorisation culinaire des produits de la mer.



En ce qui concerne la formation initiale, le public visé est le suivant :

- Demandeurs d'emploi
- Apprentis

HISTORIQUE

Le siège se situe à Boulogne-sur-mer, premier port de pêche français mais le CFPMB intervient sur l'ensemble du territoire par les biais de ses antennes régionales et effectue régulièrement quelques missions aux DOM/TOM et à l'étranger.

Le public représente pour le CFPMB une véritable richesse qui contribue à l'amélioration de ses performances.

En effet, dans le cadre de la formation continue, le centre offre ses services à une clientèle extrêmement diversifiée comme par exemple :

- Les mareyeurs
- Les groupes de grande distribution
- Les poissonniers détaillants indépendants
- Les industriels de la filière
- Les auditeurs/contrôleurs qualité
- Les grossistes
- Les chambres de commerce et d'industrie
- Les restaurateurs indépendants et les groupes de restauration
- Les armateurs
- Etc...

Le CFPMB a été créé en 1968 par les professionnels locaux (armateurs, mareyeurs, poissonniers, saleurs/sauris-seurs) pour répondre à la demande en terme de ressources humaines notamment dans le secteur de la transformation, activité particulièrement prospère à l'époque et qui générait un besoin en main d'œuvre conséquent (fileteurs, ouvriers de marée).

Au fil du temps, l'activité du centre a beaucoup évolué grâce à la mise en œuvre d'une véritable stratégie de diversification axée sur le développement de la formation continue, pour aujourd'hui occuper une place reconnue dans le secteur des produits de la mer.

CHIFFRES CLÉS

En terme de fonctionnement :

- 4000 m² de surface développée dont 2000 m² réservés aux locaux pédagogiques
- 250 tonnes de matières premières transformées chaque année
- 150 entreprises partenaires dont 7 groupes de GMS

Sur le plan pédagogique :

- Environ 1300 stagiaires/an
- 80 000 heures de formation dispensées/an

Formation 1 :

Hygiène, Qualité & Environnement



DES FORMATIONS ADAPTÉES A VOS STRUCTURES

Quel que soit votre domaine d'activité dans le secteur produits de la mer, le CFPMB vous propose des formations en Hygiène Qualité Environnement adaptées à votre structure.

Le Responsable HQE

prendra soin de déterminer, avec vous, vos besoins dans ces domaines et fera de vos contraintes des atouts pour évoluer avec sérénité au sein de ce marché concurrentiel.

L'ENVIRONNEMENT : UN AXE ESSENTIEL DE DIFFÉRENCIATION

Le CFPMB propose, par l'application de méthodes simples et efficaces, de pérenniser et d'améliorer votre compétitivité en adoptant une démarche environnementale vous fournissant les clefs pratiques d'une « gestion responsable ».

Ce thème fédérateur est aussi un excellent outil de management qui vous permettra de mobiliser vos équipes.

L'HYGIÈNE QUALITÉ

Le CFPMB est en mesure de vous aider à entrer en conformité avec la réglementation et vous propose de vous accompagner dans la réalisation des travaux relatifs à :

- la constitution d'un dossier d'agrément sanitaire
- la mise en oeuvre de la méthode HACCP
- la mise en application du «Paquet Hygiène»
- l'application des bonnes pratiques d'hygiène du personnel

PARCE QUE VOTRE CLIENTÈLE EXIGE LE MEILLEUR...

Grâce à son dispositif de veille technologique, le CFPMB s'engage à proposer des programmes en phase avec l'évolution du marché et à rendre la formation opérationnelle dans les domaines tels que :

- la formation et accompagnement dans la mise en oeuvre des référentiels de sécurité alimentaire IFS et BRC
- la formation et accompagnement dans la mise en oeuvre des normes ISO 9001 et ISO 22000

Formation 2 :

Management



L'ensemble des paramètres externes (Etat de la ressource halieutique, concurrence, etc..) qui impacte sur le fonctionnement des entreprises a incité les intervenants évoluant sur ce marché à repenser leurs organisations afin de rester compétitifs sur leur secteur.

La plupart des métiers, ancrés depuis des décennies dans un fonctionnement traditionnel, ont dû, progressivement, entrer dans l'ère de l'industrialisation matérialisée par une mécanisation des outils de production et la modernisation des systèmes d'information (informatisation du système d'achat/vente, traçabilité des lots, etc..)

Désireux d'accompagner les différents opérateurs dans l'amélioration de leur organisation et la mise en oeuvre de leurs projets, le CFPMB a conçu 3 programmes spécifiques à chaque problématique et complémentaires en terme de performance globale :

MANAGEMENT OPERATIONNEL ADAPTÉ A L'INDUSTRIE DU POISSON

Ce stage s'adresse aux contremaîtres et directeurs de production évoluant dans le mareyage ou l'industrie et a pour finalité de les aider à optimiser leur organisation afin de pouvoir prendre le recul nécessaire et de piloter leur outil de production avec clairvoyance.

FORMATION À LA DÉMARCHÉ STRATÉGIQUE RELATIVE À L'INDUSTRIE DU POISSON

Ce stage s'adresse aux cadres et dirigeants de la filière et a pour objectif de les aider à déterminer la place qu'occupera leur société dans son environnement futur.

La méthodologie que propose le CFPMB permet de définir sa stratégie, de formaliser ses projets par l'utilisation d'outils simples et efficaces.

GESTION ENVIRONNEMENTALE SPÉCIFIQUE À LA FILIÈRE « PRODUITS DE LA MER »

Ce stage s'adresse à l'ensemble du personnel et a pour objet d'améliorer la compétitivité des entreprises en fournissant aux participants les clefs d'une gestion responsable, c'est-à-dire des méthodes de travail qui permettent à la fois de préserver l'environnement tout en réalisant des gains substantiels en terme de charge d'exploitation.

8^{ème} édition du salon ITECH'MER

du 22 au 24 octobre 2009

Idéalement situé au coeur de la région de Bretagne, le salon Itech'mer, qui se tient à Lorient du 22 au 24 octobre prochain, est depuis plus de 15 ans le rendez-vous international de la filière mer.



250 exposants et plus de 8 000 visiteurs sont attendus à l'occasion de cette manifestation.

Conception et construction de navires, techniques de pêche, équipements de process, emballage, distribution, gestion des hommes, toutes les activités liées à la filière bleue sont représentées lors de cet événement.

► Un salon ouvert sur le monde

Itech'mer est le rendez-vous incontournable de tous les professionnels qui anticipent et préparent l'avenir sur le marché national et international.

A ce titre le comité d'organisation est particulièrement impliqué dans l'accueil de quatre délégations :

Le Canada. Une équipe du New Brunswick, constituée par des entreprises d'équipement et de transformation des produits de la mer, exposera ses savoir-faire sur le salon.

La Namibie. Partenaire historique du salon depuis sa venue en 1995, une délégation du secteur public sera présente cette année. Cette action est menée en partenariat avec l'association Bretagne-Afrique pour un co-développement.

Le Maroc. A l'occasion d'un vaste programme de réforme de la filière bleue impliquant à la fois l'évolution des moyens de capture et la recherche de valeurs ajoutées par la transformation, IDMER (Institut Technique de développement des Produits de la mer), situé à Lorient, a été chargé d'une expertise sur la valorisation des produits de la mer auprès de la FENIP (Fédération nationale des Industries de Transformation et de Valorisation des Produits de La Pêche). A ce titre, les représentants des différents syndicats professionnels membres de la FENIP seront présents.

La Nouvelle-Calédonie est en forte recherche de partenaires commerciaux et techniques mais aussi de pêcheurs qualifiés. Pour optimiser ses besoins en ressources humaines, la Nouvelle-Calédonie s'appuie sur les compétences de la Touline, une association spécialisée dans l'emploi maritime qui fêtera ses 20 ans à l'occasion du salon.

► Faciliter les échanges, développer un réseau

Afin de favoriser les liens commerciaux ou d'échanger sur les nouvelles solutions techniques, les organisateurs du salon Itech'mer ont créé un partenariat avec la Chambre Régionale

de Commerce et de l'Industrie de Bretagne (CRCI) et leur réseau Entreprise Europe Ouest. C'est pourquoi lors du salon une Convention d'affaires est proposée aux professionnels de la filière.

De plus, ce partenariat permettra de proposer et d'organiser pour les délégations la visite des infrastructures Bretonnes et la rencontre avec des professionnels locaux.

► Les experts ont la parole

Le salon Itech'mer, fédéré et organisé par les professionnels pour les professionnels, sera cette année encore l'occasion pour les exposants et les visiteurs de participer à de nombreuses animations et conférences dans des domaines aussi variés que la technologie de la chaîne du froid, la sécurité en mer, la diversification de l'activité mais aussi la formation ou le développement durable.



Le salon en bref

Lieu : Parc des Expositions du Pays de Lorient

Dates : du jeudi 22 au samedi 24 octobre

Superficie : 9 000 m²

Nombre d'exposants attendus : 250

Nombre de visiteurs attendus : 8 000

Commissaire général : Patrick ALLAUME

►► Plus d'informations sur
www.itechmer-lorient.com

SIAMAP'Tunisie 2009 : Salon international de l'Agriculture, du Machinisme agricole et de la Pêche

Depuis l'Antiquité et de par sa position géographique la Tunisie a toujours bénéficié d'une situation privilégiée dans l'histoire des échanges économiques du bassin méditerranéen. Au carrefour des marchés de l'Europe, de l'Afrique et du Moyen-Orient la Tunisie s'impose comme la destination incontournable pour tous ceux qui ont comme principal objectif de devenir les acteurs d'un marché en pleine expansion.

Tunis abritera du 18 au 22 Novembre 2009 et pour sa 10ème édition, le Salon international de l'Agriculture, du Machinisme agricole et de la Pêche (SIAMAP'Tunisie 2009). Organisé par l'Union tunisienne de l'Agriculture et de la Pêche (UTAP), SIAMAP'Tunisie 2009 se positionne comme un des leaders des salons agricoles de la rive sud de la Méditerranée.

Installé à la foire du Kram le SIAMAP'Tunisie 2009 a pour principaux atouts, une surface totale de 25 000 m², dont une aire d'exposition de plus de 15 000 m², 3 halls destinés aux exposants, des infrastructures modernes et une logistique exceptionnelle. 400 exposants de 12 pays et 30 000 visiteurs professionnels sont attendus.

Fidèle à sa tradition, le SIAMAP'Tunisie 2009 confirme donc sa notoriété, son dynamisme, son esprit d'ouverture sur le marché mondial et demeure fidèle aux orientations politiques et économiques de la Tunisie.

SIAMAP'Tunisie 2009 s'impose comme le rendez-vous économique international le plus important de l'année.

Ne manquez pas ce rendez-vous international du 18 au 22 Novembre 2009

► Secteurs d'activités

Matériels & Produits agricoles :

- Tracteurs agricoles
- Moissonneuses batteuses
- Matériel d'irrigation
- Equipements agricoles
- Semences & plantes
- Horticulture
- Chasse
- Engrais et fertilisants
- Produits phytosanitaires



- Produits biologiques
- Conditionnement
- Agroalimentaire
- Matériels de manutention & de transport
- Sylviculture
- Elevage et produits d'élevage
- Santé animale
- Stockage et réfrigération du lait
- Produits vétérinaires
- Services (banques, assurances, transport,...)
- Organismes et institutions
- Revues spécialisées

Matériels & Produits de la pêche :

- Chantier naval
- Moteurs marins
- Quincaillerie marine
- Groupes électrogènes
- Matériels de pêche
- Hydraulique marine
- Pompes marines
- Matériels de navigation et autres matériels électronique
- Matériels de sécurité
- Réfrigération & congélation des produits de la mer
- Emballages
- Conditionnements et transformations des produits de la mer
- Aquaculture
- Recherche
- Groupements interprofessionnels
- Magazines & revues spécialisées

►► Plus d'informations sur
www.siamap.com

« Maroc export plus », un nouveau plan pour la promotion des exportations

..... « *Maroc export plus* » est le nouveau plan pour le renforcement du commerce extérieur marocain. Ce plan a été lancé par Abdellatif Maâzouz, ministre du Commerce extérieur.

Le ministre du Commerce extérieur, Abdellatif Maâzouz, a annoncé à Rabat, le lancement du plan «Maroc export plus» (2008-2018), visant le renforcement des acquis du secteur des exportations et le positionnement progressif du Royaume dans plusieurs marchés stratégiques. M. Maâzouz a précisé, lors d'une conférence de presse, que ce plan, qui vient renforcer les autres stratégies de développement (Plan Maroc Vert, Plan Azur, Emergence, Vision 2015 pour le développement de l'artisanat et la stratégie énergétique du Maroc), vise la promotion des exportations marocaines.

Ce plan, a poursuivi le ministre, constitue une stratégie volontariste basée sur une vision claire de développement et de promotion de l'offre de production existante, d'orientation vers des secteurs prioritaires, de prospection de marchés plus attractifs et d'accompagnement des acteurs à travers le soutien des entreprises concernées.

Il vise en outre trois catégories de marchés stratégiques, à savoir les pays susceptibles d'accueillir de grandes quantités de produits marocains exportés, les marchés voisins et les marchés limités spécialisés. Les marchés stratégiques bénéficieront de 60 à 65% des efforts de promotion, a-t-il dit, relevant que cette opération contribuera à l'élargissement de la couverture géographique des exportations marocaines. Concernant l'accompagnement et l'encouragement des entreprises exportatrices, le ministre a souligné qu'un «contrat-programme» sera signé avec le secteur privé dans le but de soutenir ces entreprises et d'accroître le nombre des exportations.

Ce contrat-programme porte sur la préparation d'études sur les marchés prioritaires, le soutien financier des exportateurs

Les marchés stratégiques bénéficieront de 60 à 65% des efforts de promotion, (...) cette opération contribuera à l'élargissement de la couverture géographique des exportations marocaines.



pour la promotion de leurs produits, ainsi que la mise en place de programmes de formation en consulting. Pour la réalisation de ce plan, M. Maâzouz a fait savoir

que plusieurs dispositions ont été prises pour la facilitation des exportations vers les marchés traditionnels, l'encouragement des exportateurs non-réguliers et l'élaboration de plans de développement relatifs aux entreprises exportatrices.

D'autres mesures ont été prises pour renforcer les capacités exportatrices de différents acteurs notamment l'audit des entreprises et la veille stratégique qui sera supervisée par le Centre marocain de promotion des exportations (CMPE), a-t-il ajouté. Il s'agit également de la mise en place d'un programme commun pour la formation dans le secteur de l'enseignement supérieur visant la préparation d'un diplôme aux métiers de commerce international.

MAP

Source : www.aujourd'hui.ma

La logistique, enjeu vital pour les exportations industrielles en Tunisie

..... Mr Afif Chelbi, ministre de l'Industrie, de l'Énergie et des PME, a déclaré en mars dernier, que la logistique en général et celle du transport maritime (installations portuaires et moyens de manutention) en particulier, représentent un enjeu vital pour le secteur industriel, rappelant que 98% du commerce extérieur tunisien s'effectue par voie maritime.

Le ministre, qui clôturait le forum international sur «le transport maritime, un trait d'union pour la Méditerranée» organisé à l'occasion du cinquantenaire de la CTN, a précisé que l'objectif stratégique fixé à l'horizon de 2016 (doublement des exportations industrielles pour les porter à plus de 30 milliards de dinars contre plus de 18 milliards de dinars actuellement), est tributaire de la réalisation, en amont, d'autres objectifs.

Ces derniers visent à faire passer la part de la flotte maritime dans le transport des marchandises de 9% actuellement à 20% à l'horizon 2016, à renforcer la flotte de la CTN pour le transport des voyageurs et des marchandises, à ouvrir un Guichet unique au port de Radès, à généraliser l'utilisation de la liasse du transport et à réduire les délais de dédouanement des marchandises dans les ports.

Il a ajouté que la réalisation de l'ensemble de ces objectifs ne manque pas d'enjeux pour un tissu industriel de plus de 5700 entreprises, relevant que la Tunisie est, aujourd'hui, le premier exportateur industriel du sud de la Méditerranée et le premier pays de cette zone à intégrer la zone de libre échange avec l'UE pour les produits manufacturés (janvier 2008).

Dans cette optique, également, il a fait remarquer que la Compagnie tunisienne de navigation (CTN), après avoir joué 50 ans durant, le rôle de «facilitateur» dans le processus d'intégration de l'économie nationale dans l'économie de marché, est appelée à renforcer, dans les meilleurs délais sa

flotte marchande, à satisfaire une demande sans cesse croissante et à offrir un service de porte à porte en flux tendu, adapté aux exigences des secteurs industriels phares comme le textile et les composants automobiles.

Source : www.investir-en-tunisie.net

(...) la Tunisie est, aujourd'hui, le premier exportateur industriel du sud de la Méditerranée et le premier pays de cette zone à intégrer la zone de libre échange avec l'UE pour les produits manufacturés.



Des crevettes calées en toute sécurité

CGL Pack Service a conçu pour MITI une cale en forme de rosace permettant une présentation attractive et originale des crevettes



Ce calage est en polypropylène (PP), puisque les crevettes sont cuites dans l'emballage. Le couvercle, lui, est en APET mono-matériau, sans PE, et operculé. Une solution qui facilite le recyclage. Une coupelle contenant un sachet de sauce est logé entre l'opercule et la cale.

La réalisation de la cale a été étudiée, techniquement, pour assurer le maintien des crevettes, la disposition en rosace sur la tranche et le clipsage à l'intérieur du couvercle.

Cette solution a aussi l'avantage de faciliter le conditionnement par les opérateurs et d'effectuer un remplissage plus rapide.

■ Un procédé biologique de conservation

Au-delà de l'emballage lui-même, signalons que ce produit est issu d'un procédé de bio-conservation développé

par Biocéane en partenariat scientifique avec l'ENITIAA de Nantes et Ifremer. Il a reçu le soutien du Pôle de compétitivité Valorial.

L'innovation consiste à utiliser des ferments lactiques sélectionnés pour allonger la durée de conservation des produits de la mer, en particulier la crevette et le filet de saumon. La date limite de consommation (DLC) passe de 10 à 20 jours. Parmi les autres entreprises partenaires du procédé, citons aussi Marine Harvest, Capitaine Houat, Charly Guennec.

Source : www.editionsduboisbaudry.fr

Le thon John West est toujours aussi savoureux mais n'a plus besoin d'être égoutté !

La vie regorge de petites corvées, mais John West en a supprimé au moins une en lançant une première mondiale, le thon qui n'a plus besoin d'être égoutté.



Cette innovation de John West est la plus révolutionnaire depuis l'invention du poisson en conserve.

Elle témoigne de la volonté de John West d'être à l'avant-garde de l'innovation et d'introduire des produits réellement uniques sur le marché. Grâce à une technologie originale brevetée, le thon n'a plus besoin d'être égoutté

et représente ainsi la solution parfaite pour ceux qui craignent de se salir en ouvrant une conserve de thon.

Extrêmement pratiques et commodes, les steaks de thon sans égouttage sont conservés dans une saumure ou dans un peu d'huile de tournesol afin de ne pas sécher et gardent ainsi leur saveur inimitable.

Source : www.mwbrands.com

Le leader français du dé de saumon fumé crée avec Ishida la première ligne de conditionnement automatisée

Qui est l'inventeur du dé (appelé également lardon) de saumon fumé et détient la place de leader du marché français avec une production annuelle de 250 tonnes ?

Cest la société quimpéroise MERALLIANCE dont la diversification passe aussi par l'élaboration de nouvelles présentations du noble poisson qui incarne le cœur de marché de l'entreprise. MERALLIANCE, très impliquée dans le traitement des produits durables et certifiés, propose différentes qualités de saumon : label rouge, bio, MSC, saumon fumé supérieur.

Le dé de saumon fumé est ainsi devenu très apprécié par la ménagère qui peut donner libre cours à son imagination en l'intégrant à ses préparations culinaires (pâtes, riz, salades composées...).

Vincent Gélamur, directeur industriel de MERALLIANCE : « Fin 2007, devant le succès croissant rencontré par ce produit auprès des GMS, automatiser la ligne de lardons de saumon fumé devenait une évidence compte tenu des trois objectifs que nous nous étions fixés : éviter le surdosage, phénomène hélas inévitable dès que le dosage s'effectue manuellement, améliorer nos conditions de travail, et proposer aux grandes surfaces un conditionnement optimum ».

Effectivement, avant l'installation de la ligne ISHIDA, les dés étaient dosés et disposés manuellement dans des barquettes thermoformées.

La solution proposée par ISHIDA a séduit MERALLIANCE : un seul fournisseur pour concevoir et construire la ligne et un acheminement pneumatique menant les dés du poste découpe au cône d'alimentation de la peseuse associative. Durant ce transfert express, le saumon, préalablement refroidi puis découpé en dés triés par tapis vibrant, n'a pas le temps de se réchauffer ni de changer de texture.

Vincent Gélamur : « Trois mois et demi après la commande, la ligne produisait 1800 barquettes/heure et nous pouvons monter jusqu'à 3600 barquettes/heure ! Nous conditionnons essentiellement dans des barquettes d'un poids cible de 90 grammes dont le surdosage ne dépasse pas 1 % . ».



La ligne comprend principalement un transporteur pneumatique en dépression de 15 mètres, une peseuse associative 10 têtes montée sur une plateforme, un dépilleur de barquettes et une operculeuse QX 775 dotée d'un balayage à l'azote, et des systèmes Easy Peel et Inside Cut, ce dernier permettant d'obtenir un scellage à la fois esthétique et résistant du film malgré un remplissage très important de la barquette. Les barquettes de ce produit étant présentées verticalement dans les linéaires, les dés de saumon doivent donc être harmonieusement répartis dans toute la barquette pour ne pas donner l'impression d'un contenant à moitié vide.

Il faut savoir que le saumon est l'un des produits les plus difficiles à traiter en raison des 14 à 18 % de gras qu'il contient.

 Plus d'infos : www.meralliance.com
www.ishidaeurope.fr

Projet Pastaleg : des pâtes aux légumineuses



Dans le cadre du **projet ANR PASTALEG*** les chercheurs de l'INRA, de l'INSERM et de Montpellier SupAgro, en collaboration avec un industriel, ont validé la faisabilité technologique d'incorporer une importante proportion de légumineuse (35%) dans des pâtes alimentaires. Le produit mis au point présente les atouts du blé dur et des légumineuses mais également, grâce à l'adaptation de certains paramètres du procédé de fabrication, des bénéfices nutritionnels liés à la « structuration » de l'aliment. En jouant sur les paramètres du procédé, les industriels peuvent ainsi modifier les propriétés nutritionnelles de leurs produits, à composition constante.

L'alimentation méditerranéenne semble jouer un rôle essentiel dans la longévité des populations et la prévention de diverses maladies. Ces effets «santé» sont attribués à la consommation de diverses catégories d'aliments, dont le blé dur et les légumineuses. Contrairement au blé dur, les légumineuses ont vu leur consommation chuter considérablement y compris dans les pays méditerranéens, au point de n'être plus consommées que quelques fois par an en moyenne. D'où l'idée des partenaires du projet PASTALEG de concevoir un nouveau produit typé «méditerranéen» mêlant blé dur et légumineuses (lentilles, fèves, pois, pois cassés ou pois-chiches), avec en toile de fond, une importante question scientifique celle de l'influence de la structure de l'aliment sur ses qualités nutritionnelles. En d'autres termes, est-ce que les changements de structure de l'aliment, induits par l'association des deux ingrédients au sein d'un même produit et/ou l'adaptation des paramètres du procédé de fabrication du produit, sont susceptibles d'améliorer les qualités nutritionnelles de cet aliment ?

Les résultats obtenus démontrent clairement la faisabilité technologique d'une pâte incorporant un taux élevé de légumineuse (35%, soit environ une teneur 2 à 3 fois supérieure à celle de produits de la même veine disponibles sur le marché), tout en utilisant des procédés classiques de fabrication. D'un point de vue nutritionnel, les pâtes obtenues sont riches en protéines et équilibrées en acides aminés indispensables. Elles sont également riches en fibres, en vitamine B1, en magnésium et en phosphore. A l'inverse, elles sont pauvres en lipides et en α -galactosides, substances caractéristiques des légumineuses et responsables de flatulences. L'incorporation de la légumineuse se répercute sur la digestibilité protéique in vitro de la pâte, qui devrait ainsi être légèrement inférieure in vivo. Son index glycémique (IG), lui, devrait être aussi bas que celui des pâtes au blé dur, ce qui est très positif, pour ce nouvel aliment.

En modifiant certaines des étapes du procédé de fabrication d'une pâte mixte «céréale-légumineuse», des variations structurales sont obtenues sur cette pâte qui influencent plusieurs propriétés nutritionnelles (digestibilité protéique

et amyliacée). C'est «l'effet matrice» à petite échelle. Un séchage adapté des pâtes aux légumineuses peut ainsi diminuer de manière intéressante leur teneur en glucose rapidement disponible (de 11 à 14 points pour 100g de glucides disponibles), teneur liée à la réponse glycémique à l'aliment et donc à son index glycémique (caractéristique de son pouvoir glycémiant, in vivo). Cet important effet matrice à «petite échelle» contraste avec les différences peu marquées de propriétés nutritionnelles obtenues entre une pâte mixte (séchage standard) et son équivalent en repas mixte «65% spaghetti au blé dur + 35% purée de légumineuse» (effet matrice «à grande échelle»).

D'un point de vue organoleptique, l'incorporation d'une légumineuse à un tel taux aboutit à un produit différent des pâtes sèches classiques (100% blé dur). Le choix de la légumineuse est un paramètre important de l'acceptation du consommateur. Les pâtes à la fève sont par exemple plus proches du standard blé dur que les pâtes au pois cassé.

Cette étude a permis de démontrer pour la première fois l'impact de la structure fine d'un aliment sur ses propriétés nutritionnelles (et notamment son index glycémique potentiel). Une base de connaissances regroupant tous les résultats du projet et permettant de relier le procédé, la structure et les propriétés nutritionnelles des pâtes a été élaborée. Elle pourrait aider les industriels à concevoir des produits aux valeurs nutritionnelles améliorées en jouant sur les paramètres du procédé.

***Projet ANR PASTALEG :** « Conception d'aliment à base de blé dur et de légumineuses - contribution de la structuration des constituants à leurs qualités nutritionnelles et organoleptiques ». Ce projet a été financé pour trois ans, par l'Agence Nationale de la Recherche (ANR) dans le cadre du Programme National de Recherche en Alimentation et nutrition humaine (PNRA) – édition 2005.

Partenaires du projet : UMR IATE (MTP SupAgro-INRA-UMII-CIRAD) ; Unités BIA (INRA Nantes) et UMR PhAN (INRA-Université, Nantes); UMR 476 INSERM/1260 INRA/Universités Aix-Marseille, Marseille ; CRECERPAL (Panzani).

Source : www.inra.fr

Algues : vive les légumes de mer !

Vertes, brunes ou rouges, les algues sont un produit de la mer injustement méconnu. Riches en vitamines et minéraux, elles peuvent être cuisinées de nombreuses manières.

Depuis le retour du bio et l'émergence des produits «exotiques», les algues sont de plus en plus proposées. Leur utilisation dans l'alimentation n'est pas nouvelle. Elles sont ajoutées dans de nombreuses préparations : gélifiant dans les bonbons ou les crèmes, épaississants dans les flans. Mais les algues ne sont pas uniquement des additifs. Ce sont des légumes à part entière.

Mieux que les nourritures terrestres...

Les algues ont des qualités nutritionnelles très intéressantes. Bien sûr, leur première richesse est leur teneur en iode : elles concentrent celui de l'eau de mer. Mais elles contiennent également d'autres sels minéraux et oligo-éléments : calcium, fer, magnésium... De plus, elles contiennent un grand nombre de vitamines, notamment A, B, D et E. Comme les légumes «terrestres», les algues ne contiennent que peu de calories et sont riches en fibres et en protéines.

Lesquelles choisir ?

S'il existe un nombre impressionnant d'espèces d'algues, seules douze sont autorisées à la consommation en France. Lesquelles choisir ? Cela dépend de l'usage que vous voulez en faire ! Si la plupart peuvent être consommées en salade ou cuites à l'eau (ou à la vapeur), certaines sont meilleures frites ou en soupes. Quelques exemples d'algues et d'utilisation :

La laitue de mer

Cette algue est l'une des plus connues. Elle est très riche en iode, en vitamine C et en fer. Elle peut convenir à pratiquement toutes les utilisations, mais le mieux est d'en ajouter quelques feuilles à une salade.

Le haricot de mer

Riche en fibres, le haricot de mer est très apprécié. Vous pouvez le trouver en bocal dans toutes les grandes surfaces.



Comme son nom l'indique, il se cuisine à la manière... de simples haricots !

La dulse

Cette algue rouge est riche en vitamine A. Elle peut être consommée en salade ou accompagner de fruits de mer.

La porphyra

Cette algue est la plus consommée au monde, pour une raison simple : c'est elle qui sert à fabriquer les fameux sushi. Elle est d'ailleurs plus connue sous son nom japonais : Nori. Elle est riche en vitamine A et B. Vous pouvez la prendre pour faire vos propres sushi ou plus simplement l'utiliser pour remplacer les champignons de Paris.

Où les trouver ?

Pour avoir des algues fraîches, le mieux bien-sûr est d'habiter en Bretagne ! Mais vous en trouverez sur certains marchés. Sinon, dans les épiceries asiatiques, vous pouvez vous procurer des algues déshydratées, précuites, en conserves... Enfin, certaines grandes surfaces proposent des algues en bocaux ou des préparations à base de ce végétal (pâtes, soupes...). Dans tous les cas, évitez de les ramasser sur les plages : vous ne pouvez malheureusement pas savoir si elles contiennent des polluants (métaux lourds, mazout...), alors que celles qui sont disponibles dans le commerce ont normalement subi des contrôles stricts.

Alain Sousa
Source : www.doctissimo.fr

Isio ActiStérol : la sauce salade anti-cholestérol

Isio ActiStérol est une sauce salade à base d'huile de colza riche en oméga 3 et enrichie en stérols végétaux naturels présenté en dosette utilisable à tout moment et dans toute situation.



Isio ActiStérol présente un caractère innovant grâce à son conditionnement en sachet individuel ou stick de 20 ml contenant 1,6 g de stérols végétaux naturels ce qui équivaut à la juste dose journalière efficace.

A titre indicatif, pour consommer naturellement cette quantité de stérols végétaux, il faudrait manger près de 4 kg de brocolis par jour, 100 tranches de pain complet ou 20 avocats.

Cette dose de 1,6g a aussi été retenue par la Recherche de Lesieur pour rester en parfaite cohérence avec les produits existants et ne pas risquer de perturber les consommateurs avec des quantités différentes de stérols par portion.

Destinée aux personnes qui souhaitent diminuer leur taux de cholestérol sanguin, la dosette est une nouvelle forme de présentation pour cette sauce salade aux bénéfiques santé avérés. Consommer une dose par jour pour assaisonner salades, crudités ou légumes cuits permet une réduction efficace du cholestérol dès 3 semaines.

Le bénéfice de diminution du cholestérol avec une consommation régulière d'Isio ActiStérol est de 8-10% auquel se rajoute la réduction liée au traitement médicamenteux ou aux améliorations des habitudes alimentaires.

Le bénéfice de diminution du cholestérol avec une consommation régulière d'Isio ActiStérol est de 8-10%

Dans la cuisine de tous les jours, Isio ActiStérol bénéficie de tous les usages classiques d'une sauce salade et s'utilise aussi bien au déjeuner qu'au dîner, à domicile ou hors domicile, chez des amis comme au restaurant. Son conditionnement en dosette et sa conservation à température ambiante permettent de l'emporter partout avec soi et facilite ainsi la vie des personnes souffrant d'un excès de cholestérol.

ISIO ACTISTÉROL : UNE NOUVEAUTÉ EFFICACE POUR GÉRER SON HYPERCHOLESTÉROLÉMIE

Isio ActiStérol est une solution aboutie pour faire diminuer le cholestérol sanguin. L'intérêt d'Isio ActiStérol est multiple :

- Enrichi en stérols végétaux, Isio ActiStérol fait diminuer le taux de cholestérol dès 3 semaines de consommation.
- Isio ActiStérol est une sauce salade « gourmande » qui favorise la consommation de salades et crudités.
- Isio ActiStérol répond aux recommandations de l'AFS-SAPS de par son enrichissement en stérols végétaux, sa composition naturellement riche en oméga 3 via la présence d'huile de colza et une teneur en sel diminuée par rapport aux sauces vinaigrettes courantes.



Isio ActiStérol est disponible en grandes et moyennes surfaces à partir de juin 2009 au rayon épicerie. Il est vendu en étui de 7 doses (soit 1 semaine de consommation) avec une DLUO de 9 mois et au prix de 2,90 euros soit 0,41 euros la dose (prix moyen estimé).



Isio ActiStérol est particulièrement innovant à plusieurs titres :

- Une dose par jour est suffisante : c'est la première sauce salade anti-cholestérol présentée en dose individuelle avec la quantité de stérols nécessaire pour faire diminuer son cholestérol (1,6g de stérols par dosette).
- Conservation et utilisation simplifiée : c'est le premier produit anti-cholestérol vendu au rayon épicerie qui peut être emportée partout avec soi.
- Une association de bienfaits : c'est le premier produit anti-cholestérol qui favorise la consommation de légumes et crudités, partenaires d'une bonne santé cardio-vasculaire.

UN PRODUIT NOUVEAU SUR UN MARCHÉ SANTÉ EN PLEINE EXPANSION

Isio ActiStérol s'inscrit dans le segment Santé et fait partie de la gamme Isio de Lesieur, marque incontournable sur le marché de l'alimentation santé.

Actuellement, le marché des produits alimentaires hypocholestérolémiants enrichis en stérols végétaux est concentré sur des produits frais à conserver au réfrigérateur (margarines et yaourts).



La sauce salade Isio ActiStérol est un nouvel aliment-vecteur pour les stérols végétaux disponibles désormais au rayon épicerie.



►► Pour plus d'information : www.isioactisterol.com

LE FUTUR C'EST AUJOURD'HUI



Série VANGUARD

L'évolution de l'espèce



Grande entrée de matière - Facile à servir et nettoyer

Centrifuges à vitesse élevée et réglables (10000 RPM)

Plus de puissance - Capacité élevée (1000 l) - Plus économique et performant (100 kg)

Le futur de l'extraction de l'huile d'olive a commencé. Grâce aux nouveaux extracteurs centrifuges de la série VANGUARD qui garantissent une capacité de production élevée liée à un meilleur rendement d'huile. La série VANGUARD offre des performances supérieures, une économie de fonctionnement sans précédent et un prix hautement compétitif.

GRUPPO

PIERALISI

Via Don Battistoni, 1 - 60035 JESI (AN) - Italy

Tel. +39-0731-231.1 - www.pieralisi.com - info@pieralisi.com

Solutions de tri optique pour graines, fruits et légumes secs du leader mondial.
 Le SORTEX Z+ haute résolution s'avère être le trieur le plus efficace pour tous les types de grains et légumes parmi lesquels le blé, l'avoine, le seigle, l'orge, le maïs et une grande diversité de lentilles et fèves. La qualité de son système d'inspection par caméra combinée à la fonctionnalité de reconnaissance de formes PROFILE offre des performances exceptionnelles en matière de détection et d'élimination de toute sorte de défauts de couleur et de contaminants y compris les mycotoxines (ergot et fusarium), produits non mûrs, produits mal épluchés/décortiqués, boulettes de boue, brindilles et pierres.

www.buhler.com/sortex



SORTEX Z+

- **Efficient grain sorting, including removal of all color and contaminants**
- **High resolution camera system with PROFILE technology for accurate detection**
- **Controlled air flow ensures the quality required for certified seed grades**
- **Flexibility in operation for improved throughput and yield**
- **Low noise operation through noise & vibration reduction**
- **Full size 10-200 millimetre SORTEX range 100 tonne**
- **Quality is your priority at Buhler, join our team SORTEX Total Care**

Aliments sûrs. Aliments sains.

BUHLER